

## **Procès-verbal du conseil municipal** **du vendredi 12 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 12 mars, le conseil municipal de la commune de WINTZENHEIM, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge NICOLE, Maire.

### Présents :

Daniel LEROY - Lucette SPINHIRNY - Denis ARNDT - Geneviève SCHOFF - Patrice DUSSEL - Dominique SCHAFFHAUSER – Dominique HEROLD – Carine NAGL - Ludovic CAMPITELLI – Marie-Jeanne BASSO - Isabel FREUDENREICH - Luca BASSO – Clara BEAUFRAND – Sébastien LABOUREUR - Mireille WEISS - Emmanuel AQUINO – Benoît FREYBURGER - Camille GROSSE - Jean-Marc KEMPF - Sandrine MEYER – Alexis STRUSS - Danièle ARNOLD - Christelle PFLEGER - Dominique CHERY – Corinne BUEB - Jean-Marie MULLER

### Pouvoirs :

Nathalie PEREZ-GABIER a donné pouvoir à Carine NAGL,  
Claude KLINGER-ZIND a donné pouvoir à Christelle PFLEGER.

Date de convocation : vendredi 5 mars 2021

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Votants : 29

Monsieur le Maire : Bien. Mesdames et Messieurs, chers(ères) collègues, j'ouvre cette séance du conseil municipal et je vous adresse mes très cordiales salutations. Je voudrais aussi adresser mes très cordiales salutations aux personnes qui nous regardent à l'heure actuelle. C'est la première fois qu'on fait un conseil municipal en direct sur Youtube, donc je tiens à vous remercier de suivre ce conseil municipal ce qui prouve l'intérêt que vous portez à notre collectivité.

Je vais, si vous le permettez, commencer par rendre un hommage à un ancien conseiller municipal qui est décédé cette semaine. Nous avons appris le décès de Gilbert DURR, conseiller municipal de 1977 à 1995. Je voudrais le remercier pour son engagement pour le bien de nos administrés. Nous présentons à son épouse et à ses enfants nos très sincères condoléances et toute notre sympathie. Je vais vous demander de vous lever une minute s'il-vous-plaît.

Je vous remercie.

Je voudrais aussi vous présenter notre nouveau chef de la police municipale, s'il veut bien s'avancer. Geoffroy CAULLET nous vient de la gendarmerie de Munster et il a pris ses fonctions il y a une quinzaine de jours comme

responsable de la police municipale. Je lui adresse mes cordiales salutations et la bienvenue à Wintzenheim. Monsieur CAULLET vous avez maintenant le conseil municipal devant vous. Vous aurez à un moment ou à un autre l'occasion de faire connaissance avec eux. Vous avez déjà rencontrés les adjoints et les conseillers délégués mais vous pourrez à un moment donné aussi échanger avec les conseillers municipaux.

## **1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux articles L. 2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Clara BEAUFRAND est désignée secrétaire de séance du conseil municipal du 12 mars 2021.**

Monsieur le Maire : Alors en général on prend la plus jeune, c'est donc Clara BEAUFRAND. Ça n'a pas changé depuis la dernière fois. Est-ce que vous êtes d'accord ?

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2020**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Jusqu'à présent, aucune remarque ne nous est parvenue. Est-ce qu'il y aurait des remarques aujourd'hui concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le mets aux voix.

**Le conseil municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions :**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020.

## **3. Compte de gestion du Budget Principal 2020**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice. En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

**Le conseil municipal, par 28 voix pour et 1 abstention :**

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire : Des observations ? Puis-je le soumettre aux voix ? Merci.

*Annexe 1 : Compte de gestion du budget principal 2020*

## **4. Bilan foncier 2020**

Monsieur le Maire : En ce qui concerne le bilan foncier, une question avait été posée par le groupe d'opposition « Wintzen'aime pour vous, avec vous » qui est la suivante : « *Pourriez-vous nous indiquer pourquoi l'acquisition 'UCA – Rue Herzog' n'a pas été régularisée depuis 2015 ?* »

Réponse : Cet acte est lié à une liquidation judiciaire (voir délibération de 2015) et la procédure dépend du liquidateur qui transmet les informations au notaire. La procédure ne relève pas de la commune et le calendrier est celui du liquidateur.

Rapporteur : Denis ARNDT

Le législateur a imposé que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal et soit annexé au compte administratif de la commune ».

Les acquisitions avaient pour objet :

- La régularisation d'acte notarié sur le domaine public,
- Les aménagements extérieurs et le parking du pôle médical de Logelbach,
- L'acquisition d'une parcelle pour l'élargissement de la voirie,
- La rétrocession de voirie.

La vente d'un terrain s'est réalisée au bénéfice d'une entreprise dans la zone d'activités Europe.

Le bilan durant l'année 2020 sera ainsi annexé au compte administratif :

	Date de l'acte	Référence Cadastre	Superficie en m <sup>2</sup>	Adresse du bien	Nom du Vendeur/Acheteur	Prix	Date du conseil municipal
<b>Achat</b>	03/02/2020	Section 24 N° 15/2 - 70/1 - 96/3	73	Rue Herzog	Union des Coopérateurs d'Alsace	1€	30/10/2015
<b>Achat</b>	07/02/2020	Section 25 N° 145 - 146	166	Rue Herzog	SCI Herzog /Commune	Gratuit	06/12/2018
<b>Achat</b>	07/02/2020	Section 25 N° 153	18	Rue Herzog	SCI Herzog /Commune	5 000€	15/03/2019
<b>Achat</b>	07/02/2020	Section 25 N° 155	05	Rue Herzog	SCI Centrale - /Commune	Gratuit	27/09/2019
<b>Achat par préemption</b>	29/09/2020	Section 57 N° 319	63	Rue du Merle	Immofon/Commune	1200€	26/06/2019
<b>Achat</b>	07/10/2020	Section 30 Du N° 338 au N° 357 et N° 373 - 381 - 389 - 397 - 405 - 616 et 625	5 586	Rue de la Croix Blanche Rue du Dr Paul Pflimlin	Orya Résidences et SCI Aux Portes de Colmar - Représentées par Koch & Associes/Commune	1€	27/09/2020
<b>Vente</b>	07/12/2020	Section 27 N° 583/66 et 584/66	3 124	Rue des Champs	Commune/ Huseyin TURAN	203 060€	20/12/2019

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal **PREND ACTE** de ce bilan foncier qui sera annexé au compte administratif 2020.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur l'adjoint. Donc il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote sur ce bilan.

## **5. Election du Président de séance pour le point 6. Approbation du Compte Administratif du Budget Principal 2020 et le point 11. Approbation du Compte Administratif 2020 de la R.M.A.C.T.W.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

*« Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.  
Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.  
Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »*

Il est demandé au conseil d'élire le Président de séance pour le point 6. *Approbation du compte administratif du budget principal 2020 et le point 11. Approbation du compte administratif 2020 de la R.M.A.C.T.W.*

Monsieur le Maire : il y avait une question du groupe « Wintzen'aime pour vous, avec vous ». « *Quel est l'intérêt de désigner au point 5 un président de séance pour le point 6, alors que la délibération du point 6 reprend en proposition de vote 'de procéder à la désignation du Président de séance en l'absence du Maire' ?* »  
Il y a en effet un doublon suite à un changement de procédure où il est apparu plus précautionneux de créer une délibération à part pour le vote des deux comptes administratifs. Il faut donc enlever l'alinéa concernant l'élection du Président du point 6.

Monsieur le Maire : Quand on vote le compte administratif, vous savez que, le Maire reste là pour le débat mais doit sortir quand il y a vote. Donc je propose qu'il y ait un ou une présidente pour me remplacer et je propose Madame SCHAFFHAUSER qui s'occupe des finances. Est-ce qu'il y a des objections ?

Je sou mets aux voix la présidence de Madame SCHAFFHAUSER.

**Par 29 voix, Dominique SCHAFFHAUSER est élue Présidente de séance** du conseil municipal pour les points 6 et 11.

## **6. Approbation du Compte Administratif du Budget Principal 2020**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

**En fonctionnement, les recettes** se sont élevées à **6 769 767 €** et **les dépenses à 5 276 223 €** dégageant ainsi un **résultat positif de 1 493 543 €** (Résultat positif de 1 293 762 € en 2019).

**En investissement, les recettes** ont été de **4 316 090 €** et **les dépenses de 2 454 406 €** soit un **résultat positif de 1 861 683 €** (Déficit de - 2 361 368 € en 2019).

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles	6 764 084,68 €	3 684 649,42 €	10 448 734,10 €
Recettes d'ordre	5 683,00 €	631 441,12 €	637 124,12 €
<b>Total recettes</b>	<b>6 769 767,68 €</b>	<b>4 316 090,54 €</b>	<b>11 085 858,22 €</b>
Dépenses réelles	4 644 913,00 €	2 448 593,40 €	7 093 506,40 €
Dépenses d'ordre	631 310,91 €	5 813,21 €	637 124,12 €
<b>Total dépenses</b>	<b>5 276 223,91 €</b>	<b>2 454 406,61 €</b>	<b>7 730 630,52 €</b>
<b>Résultats de l'exercice 2020</b>	<b>1 493 543,77 €</b>	<b>1 861 683,93 €</b>	<b>3 355 227,70 €</b>

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. Evolution des principales dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (ce qui exclut les opérations liées aux cessions et les amortissements) s'élèvent à **4 644 913 € en 2020 contre 4 747 446 € en 2019**, soit une diminution de 102 533 € (-2.16%).

<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>CA 2019</i>	<i>CA 2020</i>	<i>Evolution</i>	<i>Evolution en %</i>
Charges à caractère général (011)	1 390 137,68 €	1 300 601,34 €	- 89 536,34 €	- 6,44 %
Charges de personnel (012)	2 415 635,99 €	2 356 213,27 €	- 59 422,72 €	-2,46 %
Autres charges de gestion courante (65)	874 552,80 €	911 470,82 €	+ 36 918,02 €	+4,22%
Charges financières (66)	43 654,88 €	40 660,79 €	- 2 994,09 €	-6,86 %
Charges exceptionnelles (67)	1 905,34 €	6 199,78 €	+ 4 294,44 €	-
Atténuations de produits (014)	21 560,00 €	29 767,00 €	+ 8 207,00 €	+38,07%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 747 446,69 €</b>	<b>4 644 913,00 €</b>	<b>-102 533,69 €</b>	<b>-2,16%</b>
Opérations d'ordre (042)	351 931,27 €	631 310,91 €	+279 379,64 €	+79,38%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 099 377,96 €</b>	<b>5 276 223,91 €</b>	<b>+176 845,95 €</b>	<b>+3,47%</b>

Les charges à caractère général sont affectées au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics. Ce chapitre couvre également l'entretien des bâtiments, l'entretien des voies et réseaux, la maintenance, les études, les impôts et taxes.

Elles sont globalement stables sur les trois dernières années avec 1 312 880 € en 2018, 1 390 137 € en 2019 et **1 300 601 € en 2020**. Le suivi des dépenses par service permet de respecter les lignes budgétaires prévues.

Les charges à caractère général connaissent une légère diminution entre 2019 et 2020 de 89 536 € (-6.44%). Cette diminution est principalement due aux conséquences du Covid 19 avec en premier lieu celles liées au confinement et aux restrictions concernant les manifestations, les rassemblements... bien que la Ville ait dû faire face à de nouvelles dépenses pour mettre en place les protocoles sanitaires nécessaires (achat de masques, lingettes, gel hydro-alcoolique, équipement de désinfection des locaux...).

Les principales évolutions sont les suivantes :

### **Evolution à la baisse :**

- Le poste des fluides (principalement chauffage, électricité, gaz, eau, fioul et carburant) représente 288.008 € soit 22.14% des charges à caractère général. Il enregistre une légère baisse de 5 332 € par rapport à 2019 (293 340 €),
- Réceptions : les mesures liées au Covid19 ont, de fait, annulé tout rassemblement. Les dépenses qui étaient de 31 365 € en 2019 ont diminué de 19 652 € pour être de 11 713 € en 2020.
- Les dépenses d'entretien sont moins importantes, les services n'ayant pas pu intervenir pendant les périodes de confinement et de restriction :
  - Entretien et réparations voiries : 111 612 € en 2020 et 151 858 € en 2019 soit – 40 246 €,
  - Entretien et réparations bâtiments : 28 434 € en 2020 et 60 403 € en 2019 soit -31 969 €,
  - Entretien et réparations des réseaux : 2 536 € en 2020 et 18 796 € en 2019 soit – 16 260 €.
- Les « Transports collectifs » ont été moins utilisés notamment par Animations Arthuss puisque beaucoup d'activités étaient fermées : les dépenses étaient de 17 041 € en 2019 et de 7 091 € en 2020 (- 9 950 €).

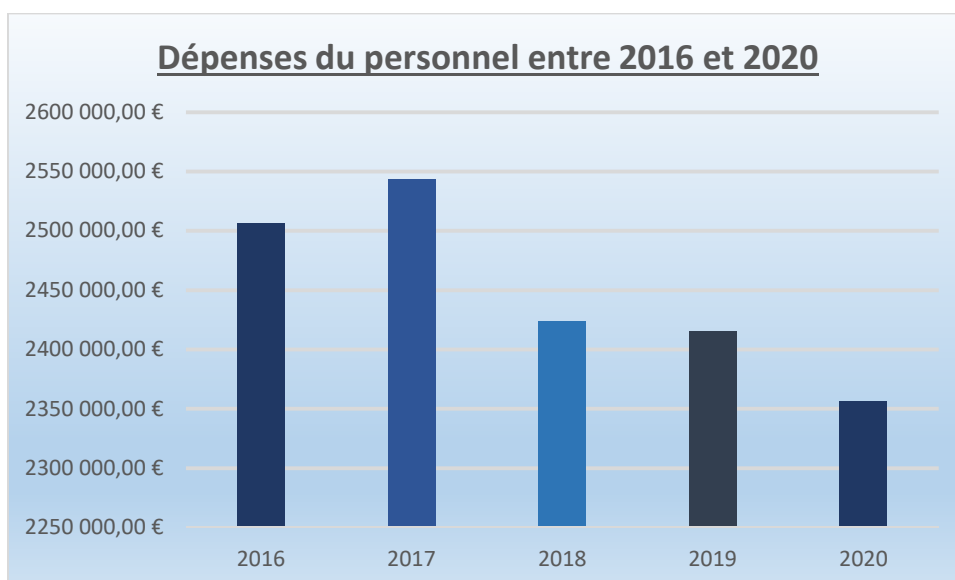
### **Evolution à la hausse :**

- Les « Honoraires » ont connu une progression importante (56 161 € en 2019 et 95 526 € en 2020 soit + 39 365 €) mais temporaire liée à des études particulières avec :
  - Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage notamment pour les marchés d'assurances, la téléphonie et le marché d'électricité (21 288 €),
  - La réalisation de la détection et du géo-référencement des réseaux sensibles (34 431 €),
  - Les frais d'avocats suite aux contentieux liés au PLU : (6 480 €).
- Les « Autres fournitures » sont relatives aux dépenses liées au Covid-19 (compte 60628) et représentent 20 000 € de dépenses supplémentaires.
- Les dépenses de « Maintenance » augmentent de 24 250 € (dont 8 124 € de rattachement de charge et 3 904 € pour une intervention supplémentaire de nettoyage d'aire de jeux) passant de 82 862 € à 107 112 € en 2020.

**Les charges de personnel étaient de 2 356 213 € en 2020** et diminuent de 59 422 € par rapport à 2019 poursuivant la baisse engagée depuis 2017 :

- 2016 : 2 506 362 €
- 2017 : 2 543 761 €
- 2018 : 2 423 997 €
- 2019 : 2 415 635 €
- 2020 : 2 356 213 €

Les charges de personnel représentent 50,72% des dépenses réelles de fonctionnement alors que la moyenne nationale constatée en 2019 est de 56,57%.



**Les autres charges de gestion courante s'élevaient à 911 470,82 € en 2020** et à 874 552,80 € en 2019. Cette augmentation de 36 918 € en 2020 est principalement due à la subvention versée au CCAS à hauteur de 40 000 € alors qu'elle était de 10 000 € en 2019.

Ce chapitre regroupe notamment les indemnités versées aux élus, les subventions de fonctionnement aux associations, ou encore les contributions obligatoires. Ces dépenses représentent 19,62 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2020.

Les subventions de fonctionnement versées aux associations et aux délégataires des Délégations des Services Publics s'élevaient à 482 384 € en 2020. Les dépenses augmentent de 14 364 € par rapport à 2019 (468 020 € en 2019). Cette variation s'explique par l'augmentation des contributions aux Délégations de Service Public prévues dans les contrats et au changement d'imputation comptable des frais d'écolage de l'école de musique en 2019, inscrits à l'article 6188 « Frais divers », et depuis 2020, à l'article 6574 « Subventions ».

Les participations obligatoires aux établissements publics de coopération intercommunale sont assez stables et connaissent une légère diminution de 4 245 €.

La participation de la commune au SIVOM du Canton de Wintzenheim a diminué en 2020 du fait de la baisse de l'occupation de la salle de sport par les associations ne pouvant avoir une activité contraire aux mesures Covid.

La cotisation du Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar a augmenté d'environ 10 000 € en 2020.

**Les charges financières** qui étaient de 43 654 € en 2019 étaient de **40 660 € en 2020** (-2 994 €), composées des intérêts des emprunts et des frais de recouvrement et de reversement encaissés par l'ONF lors de la vente de bois.

**Les charges exceptionnelles** sont constituées des remboursements des recettes encaissées pour les marchés de Noël, Pâques et le marché du Miel 2020 qui n'ont pas pu avoir lieu à hauteur de **6 004 €**.

**L'atténuation de produit** s'élève à 29 767 € et augmente de 8 207 €. Dans ce chapitre figure le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Il progresse de 37%, soit une augmentation de 7 379 €, la commune étant tributaire du prélèvement auquel est soumis Colmar Agglomération.

Un montant de 2 693 € est comptabilisé au titre de la prise en charge des dégrèvements de la taxe d'habitation accordés par les services fiscaux et mis à la charge de la collectivité.

**Les Dotations aux amortissements** des biens acquis représentent un montant de 373 660 €.

## B. Evolution des principales recettes

**Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 764 084,68 €.** Elles sont orientées à la hausse avec une évolution de +5,88%, soit + 375 778 € par rapport à 2019 (6 388 306 €).

Cette évolution provient d'une amélioration en 2020 de tous les chapitres de recettes, malgré l'épidémie du Covid-19.

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Evolution</b>	<b>Evolution en %</b>
Impôts et taxes (73)	5 179 349,73 €	5 247 748,16 €	+68 398,43 €	+1,32%
Dotations et participations (74)	846 786,06 €	899 137,99 €	+52 351,93 €	+6,18%
Produits des services et du domaine (70)	108 304,19 €	121 871,90 €	+13 567,71 €	+12,53%
Revenus des immeubles (75)	220 963,51 €	185 468,46 €	-35 495,05 €	-16,06%
Produits exceptionnels (77)	17 842,18 €	20 429,73 €	+2 587,55 €	-
Remboursements sur charges (013)	15 003,52 €	31 770,99 €	+16 767,47 €	+111,76%
Produits financiers (76)	56,40 €	7,45 €	-48,95 €	-86,79%
<b>Recettes réelles de fonctionnement hors cessions</b>	<b>6 388 305,59 €</b>	<b>6 506 434,68 €</b>	<b>+ 118 129,09 €</b>	<b>+1,85%</b>
<b>Cessions de biens (775)</b>	<b>1,00 €</b>	<b>257 650,00 €</b>	<b>+257 649,00 €</b>	<b>-</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 388 306,59 €</b>	<b>6 764 084,68 €</b>	<b>+375 778,09 €</b>	<b>+5,88%</b>
Opérations d'ordre (042)	4 833,00 €	5 683,00 €	+850,00 €	+17,59%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>6 393 139,59 €</b>	<b>6 769 767,68 €</b>	<b>+376 628,09 €</b>	<b>+5,89%</b>

**Les Impôts et taxes** comprennent les contributions directes et les autres taxes indirectes. Les recettes sont à la hausse avec une évolution de + 1,32%, soit + 73 399 € en 2020. **D'un montant de 5 247 748 € en 2020**, ils représentent 77,5% des recettes réelles totales de fonctionnement.

Les contributions directes s'établissent à 3 400 955 € et progressent de 2,01% (+66 960 €) par rapport à l'exercice 2019 malgré le maintien des taux d'imposition.

La Dotation de Solidarité Communautaire (178 607 € en 2019 et 2020) et l'Attribution de compensation (1 190 005 € en 2019 et 2020) de Colmar Agglomération restent stables.

Après une baisse en 2019 de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (129 674 € en 2019), celle-ci se stabilise et était de 132 466 € en 2020.

Le montant perçu au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure s'établit, en comptant les produits rattachés, à 41 763 € en 2020 et accuse une baisse de 10 430 € (52 193 € en 2019).

La taxe additionnelle aux droits de mutation s'élevait à 263 177 € en 2020 soit une augmentation de +9,05% par rapport à 2019 (241 327 € en 2019, + 21 850 €). Lors du confinement, la taxe s'est effondrée jusqu'à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre, puis les régularisations de l'administration fiscale ont permis de maintenir cette importante recette.



Les autres postes de ce chapitre demeurent à un niveau inchangé par rapport à 2019.

**Les Dotations et participations s'élevaient à 899 137 € en 2020** enregistrant ainsi une augmentation de 52 351 € par rapport à 2019.

La Dotation Globale Forfaitaire s'élevait à 495 433 € en 2020 (503 970 € en 2019 soit – 8 537 €) et était composée :

- d'une part, de la dotation forfaitaire d'un montant de 389 516 € en 2020 (399 533 € en 2019),
- et d'autre part, de la dotation de solidarité rurale d'un montant de 105 917 € (104 437 € en 2019).

La DGF continue de baisser, même si l'importance de cette diminution ralentie.

Le montant perçu au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle reste stable avec 40 352 € en 2020 et 39 028 € en 2019. Toutefois, cette dotation est entrée en 2019 dans le périmètre des variables d'ajustement et risque donc de baisser au fur et à mesure des années.

La compensation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est stable avec une recette de 12 254 € en 2020 (12 338 € en 2019).

La compensation de la Taxe d'Habitation augmente de 5 249 € pour être d'un montant de 78 255 € en 2020.

Le soutien accru de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse se traduit par une subvention de 220 875 € en 2020 soit une augmentation de 22 374 € par rapport à 2019.

A noter l'augmentation importante du FCTVA dont la recette a triplé entre 2019 et 2020 passant de 8 521 € à 31 290 € ceci étant dû aux dépenses d'entretien des bâtiments et des voiries communales au cours de l'exercice N-1.

**Les Autres produits de gestion courante** constituent une recette de **185 468 € en 2020** soit une diminution de 35 495 €, par rapport à 2019. Les recettes issues des revenus des immeubles enregistrent une baisse de 20 689 € celle-ci étant due aux conséquences du Covid 19 et à l'interdiction de tout rassemblement. Ainsi, les locations des salles, les redevances d'occupation du domaine public... toutes les recettes issues des manifestations n'ont pas été réalisées. De ce fait, les seules recettes issues de la location des salles communales ont fortement été impactées avec une baisse de – 24 306 €.

Par ailleurs, les recettes de la billetterie d'Arthuss ont été transférées au chapitre 70 ce qui engendre une baisse dans ce chapitre de – 4 455 €

**Les Produits des services et du domaine s'élevaient à 121 871 € en 2020** et à 108 304 € en 2019. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de la vente de bois et des concessions dans les cimetières.

Par ailleurs, une recette nouvelle d'environ 4 000 € a été encaissée en 2020 pour le raccordement d'un nouvel opérateur (Orange) au Rothenberg.

**Les Atténuations de charges** étaient d'un montant de 31 770 € en 2020 soit en très forte augmentation par rapport à 2019 (15 003 € en 2019). Ce chapitre enregistre essentiellement les remboursements des rémunérations des agents en maladie effectués par les assurances.

### C. Excédent de fonctionnement

La section de fonctionnement du compte administratif 2020 fait apparaître un solde excédentaire de **1 493 544€**. Malgré une année chaotique, il s'agit du résultat le plus important des dernières années.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent de fonctionnement	1 406 194 €	1 301 351 €	1 219 056 €	1 249 840 €	1 463 476 €	1 293 762 €	1 493 544 €

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Les principales dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **2 448 593 €**, dont :

- des dépenses d'équipement pour 2 164 857 €,
- le remboursement de la dette pour 279 162 €.

<i>Dépenses d'investissement</i>	CA 2019	CA 2020	Evolution	Evolution en %
Dotations (10)	-	4 573 €	+4 573 €	+100 %
Remboursements d'emprunts (16)	268 809,16 €	279 162,45 €	+ 10 353,29 €	+3,85 %
Immobilisations incorporelles (20)	87 246,57 €	51 879,12 €	- 35 367,45 €	-40,54%
Subventions d'Equipement (204)	5 720,59 €	0 €	- 5 720,59 €	-100 %
Immobilisations corporelles (21)	1 089 975,68 €	627 776,23 €	- 462 199,45 €	-42,40%
Travaux en cours (23)	4 523 512,44 €	1 485 202,60 €	- 3 038 309,84 €	-67,17%
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 975 264,44 €</b>	<b>2 448 593,40 €</b>	<b>- 3 526 671,04 €</b>	<b>-59,02%</b>
Opérations d'ordre (042)	4 833,00 €	5 778,81 €	+ 945,81 €	+19,57%
Opérations d'ordre (041)	187 742,69 €	34,40 €	- 187 708,29 €	-99,98%
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>6 167 840,13 €</b>	<b>2 454 406,61 €</b>	<b>- 3 713 433,52 €</b>	<b>-60,21%</b>

En 2020, les dépenses ont financé principalement les projets suivants :

- Pôle médical Logelbach 595 941 €
- Rue Joffre Fin 1<sup>ère</sup> tranche et 2<sup>ème</sup> tranche 457 151 €
- Chemins ruraux-parkings 169 500 €
- Travaux mairie centre et autres bâtiments publics 96 038 €
- Construction du pôle sportif d'arts martiaux (solde) 78 338 €
- Réseaux électrification 76 607 €
- Pôle médical Wintzenheim centre (solde) 76 453 €
- Travaux dans les cimetières 70 194 €
- Matériel informatique et téléphonie 68 393 €
- City Parc Multisports Boden 66 619 €
- Extension de l'école maternelle, du périscolaire et création d'une cantine scolaire de Logelbach (solde) 62 128 €
- Travaux de restauration de la Chapelle Herzog (solde) 45 689 €
- Mobilier divers (bâtiments et écoles) 39 193 €

**Le remboursement en capital des emprunts** en 2020 s'élevait à :

- 266 700 € pour le Crédit Mutuel,
- 10 800 € pour la CAF du Haut-Rhin.

**Le montant de la dette communale s'établissait au 31 décembre 2020 à 3 541 644 €.** Ce montant correspond à un endettement par habitant de 445 €. A titre de comparaison, l'endettement moyen par habitant pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants était de 828 € en 2019.

## **B. Les principales recettes**

**D'un montant de 3 684 649 €, les recettes réelles d'investissement** sont principalement composées de :

- l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 2 089 541 €,
- 804 572 € au titre du FCTVA,
- 194 957 € de taxe d'aménagement,
- 595 578 € de subventions ou participations perçues au titre des opérations d'équipement.

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Evolution</b>	<b>Evolution en %</b>
Dotations (10)	2 689 485,21 €	3 089 070,71 €	+ 399 585,50 €	+14,86 %
<i>Dont Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>1 747 861,68 €</i>	<i>2 089 541,04 €</i>	<i>+ 341 679,36 €</i>	<i>+19,55%</i>
Subventions (13)	468 868,54 €	595 578,71 €	+ 126 710,17 €	+27,02%
Emprunts (16)	108 056,62 €	0 €	- 108 056,62 €	-100 %
Dépôts et cautionnement reçus	446,86 €	0 €	- 446,86 €	-100 %
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 266 857,23 €</b>	<b>3 684 649,42 €</b>	<b>+ 417 792,19 €</b>	<b>+12,79%</b>
Opérations d'ordre (040)	351 931,27 €	257 745,81 €	- 94 185,46 €	-26,76 %
Opérations d'ordre (041)	187 684,07 €	373 695,31 €	+ 186 011,24 €	+99,11%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>3 806 472,57 €</b>	<b>4 316 090,54 €</b>	<b>+ 509 617,97 €</b>	<b>+13,39 %</b>

Wintzenheim a encaissé des **subventions pour un montant de 595 578 € en 2020.** Ces subventions et participations ont été versées notamment par :

- Etat :
  - DETR : 69 637 € pour l'extension de l'école, du périscolaire et la création de la cantine à Logelbach,
  - DRAC : 33 998 € pour la restauration de la chapelle Herzog,
  - Amendes de police : 40 825 € pour le réaménagement de la rue Joffre.
- Colmar Agglomération :
  - 198 625 € pour le pôle médical de Logelbach.
- Région Grand Est :
  - 25 367 € en solde de la restauration de la chapelle Herzog.
- Conseil Départemental du Haut-Rhin :
  - 45 331 € pour la restauration de la chapelle Herzog,
  - 10 000 € pour l'aménagement du parc Herzog.
- Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin :
  - 89 749 € pour l'extension de l'école, du périscolaire et la création de la cantine à Logelbach.

- Colmar Habitat :
  - 16 087 € dans le cadre du Projet Urbain Partenarial pour la construction des logements locatifs sociaux situés rue Acker.
- Habitat de Haute Alsace :
  - 22 216 € dans le cadre du Projet Urbain Partenarial pour la construction des logements locatifs sociaux situés rue Acker.
- ENEDIS :
  - 34 394 € pour divers raccordements.

### C. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 597 362 € et en recettes à 340 000 € :

<b>DEPENSES</b>	<b>Restes à réaliser</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>43 000 €</b>
<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>40 662 €</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>156 700 €</b>
<i>Autres aménagements de terrains</i>	8 400 €
<i>Bâtiments scolaires</i>	6 000 €
<i>Autres bâtiments publics</i>	40 100 €
<i>Installations de voirie</i>	72 400 €
<i>Réseaux d'électrification</i>	6 400 €
<i>Matériel bureau et informatique</i>	15 000 €
<i>Mobilier</i>	4 200 €
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	4 200 €
<b>Immobilisation en cours</b>	<b>352 000 €</b>
<i>Aménagement de terrains</i>	6 000 €
<i>Constructions</i>	55 000 €
<i>Installation matériel et outillage</i>	291 000 €
<b>Compte de Tiers</b>	<b>5 000 €</b>
<b>Total Reste à réaliser Dépenses 2020/2021</b>	<b>597 362 €</b>

<b>RECETTES</b>	<b>Restes à réaliser</b>
Produits de cessions	335 000 €
Compte de tiers	5 000 €
<b>Total Reste à réaliser Recettes 2020/2021</b>	<b>340 000 €</b>

### III. EPARGNE BRUTE, EPARGNE NETTE ET RESULTATS

#### 1. Les indicateurs de gestion

L'épargne brute mesure la capacité de la collectivité à dégager des recettes pour le financement de ses investissements, une fois assurées ses dépenses de fonctionnement (charges courantes, subventions, frais finances...). L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute contribue au financement du budget d'investissement.

**Le taux d'épargne brute** exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

**Le taux d'épargne nette** correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
<b>A) Total recettes de fonctionnement</b>	6 152 039 €	6 114 362 €	6 096 319 €	6 202 132 €	6 389 163 €	6 388 306 €	6 506 432 €
<b>B) Total dépenses de fonctionnement (hors frais financiers)</b>	4 502 415 €	4 632 940 €	4 743 863 €	4 911 651 €	4 662 217 €	4 703 795 €	4 604 252 €
<b>C) Marge brute (A-B)</b>	1 649 624 €	1 481 422 €	1 352 456 €	1 290 481 €	1 726 946 €	1 684 511 €	1 902 180 €
<b>D) Frais financiers</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	4 336 €	43 655 €	40 661 €
<b>E) Epargne brute (C-D)</b>	1 649 624 €	1 481 422 €	1 352 456 €	1 290 481 €	1 722 610 €	1 640 856 €	1 861 519 €
<b>F) Remboursement du capital de la dette</b>	4 673 €	4 620 €	4 633 €	0 €	23 823 €	268 809 €	279 162 €
<b>G) Epargne nette (E-F) soit autofinancement</b>	<b>1 644 951 €</b>	<b>1 476 802 €</b>	<b>1 347 823 €</b>	<b>1 290 481 €</b>	<b>1 698 787 €</b>	<b>1 372 047 €</b>	<b>1 582 357 €</b>

Les niveaux d'épargne témoignent donc d'une bonne santé financière. Ainsi, à la fin de l'exercice **2020 l'épargne brute est de 1 861 519 € et est le plus important depuis 2014.**

**L'épargne nette** reste également à un niveau élevé de **1 582 357 €**. On peut noter que l'épargne nette est à un niveau équivalent à celui de 2015 alors que la commune a contracté un emprunt en 2018. Son épargne nette est restée identique en 2020 alors même que les dépenses relatives au remboursement de la dette se sont ajoutées.

## **2. Résultat de clôture et résultat global**

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution et y additionne les résultats de l'exercice précédent. Le résultat global (ou final) ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser (opérations commencées au 31 décembre mais non terminées) en section d'investissement. **L'exercice 2020 est clôturé avec un résultat positif de 5 432 842,49 €.**

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes de l'exercice 2020	4 316 090,54 €	6 769 767,68 €	11 085 858,22 €
Dépenses de l'exercice 2020	2 454 406,61 €	5 276 223,91 €	7 730 630,52 €
Résultats de l'exercice 2020	1 861 683,93 €	1 493 543,77 €	3 355 227,70 €
Résultats reportés de 2019	-1 394 095,91 €	3 729 072,70 €	2 334 976,79 €
<b>Résultats de l'exercice 2020</b>	<b>467 588,02 €</b>	<b>5 222 616,47 €</b>	<b>5 690 204,49 €</b>
Restes à réaliser	-257 362,00 €		- 257 362,00 €
<i>Dont Recettes</i>	340 000,00 €		
<i>Dont Dépenses</i>	597 362,00 €		
<b>Résultat Global</b>	<b>210 226,02 €</b>	<b>5 222 616,47 €</b>	<b>5 432 842,49 €</b>

L'excédent d'investissement est de 210 226,02 € et l'excédent de fonctionnement de 5 222 616.47 €.

Les restes à réaliser fin 2020 s'établissent à 597 362 € en dépenses et à 340 000 € en recettes, soit un solde net à financer de – 257 362 €.

*Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.*

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Monsieur le Maire : Merci Madame l'Adjointe. Juste quelques commentaires concernant ce compte administratif.

Les charges de personnel ont diminué de 59 422 € donc on voit que la gestion du personnel est bien suivie. Elles représentent 50,72%, à peu près des dépenses réelles de fonctionnement alors que la moyenne nationale constatée en 2019 est de 56,57%.

Les subventions aux différentes associations et aux délégataires des services publics tels que les PEP Alsace et Pom' de Reinette sont très importantes. Mais, je voudrais rappeler que pour les associations, malgré une baisse d'activité en 2020, nous n'avons pas souhaité diminuer les subventions car elles ont suffisamment de soucis. Il faut savoir qu'il y a des associations qui emploient du personnel et il fallait bien que la commune maintienne les subventions. Vous le verrez tout à l'heure quand l'adjoint Daniel LEROY présentera le point. Nous n'avons pas diminué les subventions.

Concernant le montant perçu au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, je tiens à rappeler, car une information inexacte avait circulé, que ce sont les grandes enseignes, à partir de 7m<sup>2</sup>, qui sont concernées. Donc on a très peu d'enseignes concernées ici. Dans le centre-ville, les petits commerçants n'ont pas 7m<sup>2</sup> d'enseigne. C'est surtout les grandes surfaces qui sont taxées.

Pour ce qui est des excédents de fonctionnement. Vous avez vu qu'en 2020, on termine l'année avec 1 493 544€ donc c'est une très bonne année. C'est le plus gros chiffre qu'on peut annoncer depuis 2014.

La dette communale, au 31 décembre 2020, est de 3 541 000 €, c'est l'emprunt réalisé pour le pôle sportif. C'est un montant tout à fait correct qui correspond à un endettement par habitant de 445 €. A titre de comparaison, l'endettement moyen par habitant pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants est de 826 €.

On parlait tout à l'heure des subventions. Wintzenheim a encaissé des subventions à hauteur de 595 578 € ce qui est important. C'est bien pour qu'il faut faire nos projets car les subventions suivent. Ça donne aussi du travail aux entreprises parce que si tout le monde est frileux pour investir ou pour construire ou encore faire des travaux, ça veut dire que le nombre de chômeurs augmentera encore. Je dis toujours : « Je ne sais pas si on a créé des emplois, tout ce que je peux dire c'est que notre collectivité en a sauvé ».

Juste une petite rectification car une question du groupe « Wintzen' aime pour vous, avec vous » avait été posée. Point 6, Page 12, une erreur s'est glissée au niveau de l'épargne brute qui est réellement de 1.861.519€ et non 1.902.180€, comme indiqué dans le projet.

L'erreur est rectifiée, il y a eu confusion entre la marge brute et l'épargne brute.

En ce qui concerne la clôture des résultats, je ferais remarquer qu'on nous disait, depuis qu'on a été élu, que la commune allait être en faillite. Je défie une commune de terminer avec un excédent global comme le nôtre de 5 432 842 €. Je crois que l'on peut déjà voir un peu l'avenir. On peut être fier de notre résultat. Et là, je voudrais remercier Madame la Directrice Générale des Services et l'ensemble des chefs de service à qui on a attribué

une enveloppe en fonction de leurs projets et on leur a demandé de bien gérer cette enveloppe. Je peux vous dire que les enveloppes sont bien tenues. C'est ça aussi l'histoire d'une bonne gestion, faire confiance aux chefs de service, et on a un retour, on voit le résultat. Madame la Directrice Générale des Services, je vous demanderais de faire passer le message à l'ensemble des chefs de service à la prochaine réunion. Voilà, en fonction des priorités on alloue une enveloppe.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce budget ?

Christelle PFLEGER : J'aimerais juste insister sur le fait que les remarques, comme nous les avons faites, on aimerait que le groupe « Wintzen'aime pour vous, avec vous » apparaisse. Sinon, autre question.

Monsieur le Maire : Attendez, je réponds à votre première question. De toute façon, les questions et les réponses seront dans le procès-verbal, il n'y a aucun souci de ce côté-là. Maintenant, si vous soulez que je vous les envoie avant, je peux vous les envoyer avant, ce n'est pas un souci.

Christelle PFLEGER : Juste pour signaler aux gens qui sont derrière leur écran que ces questions viennent de nous.

Monsieur le Maire : Mais je le dis, je l'ai bien dit tout à l'heure.

Christelle PFLEGER : Sinon, autre point concernant le compte administratif, pourquoi est-ce que nous n'avons pas été destinataire du document que vous avez présenté ?

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une synthèse. Vous avez tous les chiffres dans la note et ça c'est une synthèse pour la présentation de ce soir. On ne voulait pas reprendre tous les chiffres et donc le service des finances avec Madame LEVI-TOPAL font une synthèse qu'on vous présente. Mais vous pourrez l'avoir avec le procès-verbal mais bon, c'est une présentation du budget. C'est ce qui se passe en général partout.

Christelle PFLEGER : Pour qu'on puisse suivre.

Monsieur le Maire : Mais vous suivez puisque vous avez tous les chiffres. Il n'y a aucun chiffre qui n'est pas inscrit, tout est dit dans les documents que vous avez obtenus pour la préparation du conseil municipal.

Autre question ? Pas d'autre question, je sou mets au vote.

Christelle PFLEGER : Vous ne sortez pas ?

Monsieur le Maire : Ah oui c'est vrai, merci de me rappeler à l'ordre.

Dominique SCHAFFHAUSER : Monsieur le Maire étant sorti je sou mets au vote. Je vous remercie. Monsieur le Maire vous pouvez rentrer.

**Le conseil municipal**, sous la Présidence de Dominique SCHAFFHAUSER, **par 23 voix pour et 5 abstentions** :

- **APPROUVE** le compte administratif du Budget Principal de 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Annexe 2 : *Compte Administratif 2020 du budget principal*

## **7. Affectation des résultats du Compte Administratif 2020 au Budget Supplémentaire 2021 de la ville de Wintzenheim**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Il est proposé de réaliser les reports suivants :

- 1) Report en section d'investissement en recettes à l'article 001 la somme de 467 588.02 €,
- 2) Report en section de fonctionnement en recettes à l'article 002 la somme 5 222 616.47 €.

			<b>Investissement 2020</b>	<b>Fonctionnement 2020</b>	<b>Total</b>
<b>Recettes</b>	Prévision budgétaire totale	A	9 564 569,74 €	10 119 747,70 €	<b>19 684 317,44 €</b>
	Titres de recettes émis	B	4 316 090,54 €	6 769 767,68 €	<b>11 085 858,22 €</b>
<b>Dépenses</b>	Autorisations budgétaires totales	D	9 564 569,74 €	10 119 747,70 €	<b>19 684 317,44 €</b>
	Mandats émis	F	2 454 406,61 €	5 276 223,91 €	<b>7 730 630,52 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	Solde d'exécution (B-F) Excédent		1 861 683,93 €	1 493 543,77 €	<b>3 355 227,70 €</b>
	(F-B) Déficit				
<b>Résultat 2019 reporté</b>	Excédent			3 729 072,70 €	<b>2 334 976,79 €</b>
	Déficit		1 394 095,91 €		
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021 avant RAR</b>	Excédent		467 588,02 €	5 222 616,47 €	<b>5 690 204,49 €</b>
	Déficit				
<b>Restes à réaliser</b>	Recettes		340 000,00 €		
	Dépenses		597 362,00 €		<b>-257 362,00 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR)				
	<b>Excédent</b>		<b>210 226,02 €</b>	<b>5 222 616,47 €</b>	<b>5 432 842,49 €</b>
	Déficit				

Monsieur le Maire : Des observations ? Pas d'observations, on peut passer au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 1<sup>er</sup> mars 2021,

**Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions :**

- **APPROUVE** l'affectation des résultats du compte administratif 2020 au budget supplémentaire 2021 telle que proposée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **8. Approbation du Budget Supplémentaire du Budget Principal 2021 de la ville de Wintzenheim**

Rapporteur : Dominique SCHAFFHAUSER

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière, un acte d'ajustement et de report. Il constate l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.



Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de :

- Reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif,
- Intégrer les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

● **Pour la section de fonctionnement**, le budget supplémentaire vise à reprendre le résultat cumulé 2020, de 5 222 616.47 €, en l'affectant au chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent).

Un virement de 4 872 616.47 € est effectué de la section de fonctionnement à la section d'investissement. L'autofinancement proposé est en hausse de 1 243 543.77 € par rapport à 2019. Cela permet de financer les besoins de la section d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt par l'utilisation de la capacité d'autofinancement de la Ville.

350 000 € ont été inscrits au chapitre « Dépenses imprévues » (article 022).

● **Pour la section d'investissement**, l'excédent de 467 588.20 € affecté au chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) est corrigé de la différence entre les dépenses et les recettes des restes à réaliser de -257 362 €. **Il en ressort un excédent de financement de la section d'investissement de 210 226.02 €.**

Des dépenses imprévues sont inscrites pour un montant de 454 842.49 €.

En section d'investissement, le montant total des dépenses aux chapitres 20, 21 et 23 inscrit au budget supplémentaire s'élève à 4 628 000 €. Les principaux crédits nécessaires sont :

<b>Au chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>845 000 €</b>
•Maîtrise d'œuvre pour la création d'un périscolaire	720 000 €
•AMO pour la rédaction d'un cahier des charges – ZAC Sainte Odile	100 000 €
•Réalisation d'un plan de déplacement doux	20 000 €
•Divers logiciels	5 000 €
<b>Au chapitre 204 Subventions d'équipement</b>	<b>53 300 €</b>
•Subventions investissement pour le périscolaire au PEP Alsace	3 300 €
•Divers réseaux (électricité-téléphonie)	50 000 €
<b>Au chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>1 089 700 €</b>
•Travaux écoles	132 000 €
•Réserves acquisition foncières	200 000 €
•Cimetière de Wintzenheim	70 000 €
•Informatique (téléphonie-écoles-services)	52 500 €
•Création du relais lecture à Wintzenheim et Logelbach	200 000 €
•Panneaux d'affichage électronique	60 000 €
•Maisonnettes pour les marchés	30 000 €
•Acquisition d'une nacelle	90 000 €
•Véhicule benne Services techniques	30 000 €
•Matériel et outillage Services techniques et Espaces verts	30 800 €
•Diverses dépenses en fonction des besoins	194 400 €
<b>Au chapitre 23 – Immobilisations en cours</b>	<b>2 640 000 €</b>
•Restauration de la chapelle Herzog – phase 3	200 000 €
•Aménagement du parc Herzog	340 000 €

•Rue Joffre (fin des travaux)	300 000 €
•Réaménagement route de Colmar (maîtrise d'œuvre et 1 <sup>ère</sup> phase)	1 560 000 €
•Travaux de voirie – divers	200 000 €
•Chemins ruraux et forestiers	40 000 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses</b>	Chapitre « Dépenses imprévues » article 022	350 000,00 €
	023 Virement à la section d'Investissement	4 872 616,47 €
	<b>Total</b>	<b>5 222 616,47 €</b>
<b>Recettes</b>	002 Excédent reporté	5 222 616,47 €
	<b>Total</b>	<b>5 222 616,47 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Dépenses</b>	20 Immobilisations incorporelles	845 000,00 €
	204 Subventions d'équipement	53 300,00 €
	21 Immobilisations corporelles	1 089 700,00 €
	23 Immobilisations en cours	2 640 000,00 €
	020 Dépenses imprévues	454 842,49 €
	<b>Sous - total</b>	<b>5 082 842,49 €</b>
	Restes à réaliser en dépenses	597 362,00 €
	<b>Total</b>	<b>5 680 204,49 €</b>
<b>Recettes</b>	021 Virement de la section de fonctionnement	4 872 616,47 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement – Excédent	467 588,02 €
	<b>Sous- total</b>	<b>5 340 204,49 €</b>
	Restes à réaliser en recettes	340 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>5 680 204,49 €</b>

Monsieur le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des questions concernant ce point ?

Christelle PFLEGER : Dans les recettes de fonctionnement, Monsieur Claude KLINGER-ZIND constate que l'attribution de compensations de Colmar Agglomération est identique à l'an passé, alors qu'elle devait augmenter aux vues des nombreuses personnes qui l'ont contacté pour l'informer de la suppression du bus scolaire en direction de Colmar.

L'ensemble du groupe Wintzen'aime vous propose de maintenir cette desserte ainsi que tous les autres arrêts. En maintenant ce service, vous garantirez les effectifs de votre projet de périscolaire d'un montant de 4 500 000€ et vous éviterez de nouvelles fermetures de classes dont une pétition est en ligne aujourd'hui. Car sinon, de nombreux parents iront inscrire leurs enfants dans d'autres communes, plus proches de leur travail. Vous limiterez au niveau actuel le nombre de voitures autour de l'école primaire et de l'école maternelle pour la sécurité de tous les usagers. Vous permettrez à des assistantes maternelles de poursuivre leurs activités. Vous ferez un geste pour l'environnement en évitant un accroissement des émissions de gaz à effet de serre des voitures particulières par l'organisation d'un transport collectif qui d'ailleurs existe depuis plus de 40 ans.

Il n'est pas tenu compte de la suppression de ce service public dans ce budget alors que le total des dépenses réelles est prévu à la hausse de 242 500 € soit une augmentation de près de 5%.

Concernant les investissements, la réserve foncière nous paraît assez peu élevée, 200 000 €. Le relai lecture, à quand la boîte à livres ? Les panneaux d'affichage n'ont pas été vu en commission de travaux.

Concernant également les chemins ruraux. Lors de l'assemblée générale du syndicat viticole, Monsieur FREYBURGER a dit à Monsieur Claude KLINGER-ZIND qu'il n'avait pas de budget, qu'il était très limité pour la réfection de ces chemins ruraux. Pourquoi un tel désengagement de la commune à ce sujet alors que beaucoup de dégâts ont été constatés dans nos forêts ? Est-ce que vous pouvez également nous indiquer si l'arrêté est toujours en cours pour la non-circulation dans les forêts ?

Un niveau trop élevé des taxes locales par rapport à une dégradation du service public rendu à la population et de nombreux investissements coûteux manquants de vision nous conduisent à voter contre ce budget.

Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour toutes ces questions.

Je vais vous répondre concernant le bus scolaire. Nous avons, avec Madame SPINHIRNY, rencontré les parents d'élèves. Si nous avons organisé une réunion lundi soir de la commission enfance jeunesse c'est bien pour en reparler. Il est prématuré d'en parler au conseil municipal. Quelqu'un de votre groupe qui siège a eu l'invitation pour la commission. Ça, c'est la première chose.

La deuxième chose, en ce qui concerne les investissements. Je vous rappelle que ce sont nos projets qui ont été validés par plus de 60% de la population. Si aujourd'hui on ne respectait pas nos engagements, on dirait : « Encore un politique qui raconte des histoires et qui ne tient pas sa parole ». Donc on va continuer nos investissements.

En ce qui concerne la réponse qu'a faite Monsieur FREYBURGER, permettez-moi de douter. Monsieur FREYBURGER sait qu'il a une enveloppe de 40 000 € donc ça m'étonnerait qu'il ait dit qu'il n'a pas d'enveloppe au syndicat viticole. Je pense qu'il y a peut-être une incompréhension. Je parle sous couvert de Monsieur ARDNT qui s'occupait des chemins ruraux avant Monsieur FREYBURGER, on a toujours fait, chaque année, des travaux dans les chemins ruraux. Je pense qu'on ne peut pas nous le reprocher.

Dominique SCHAFFHAUSER : Je n'ai pas lu dans le détail mais c'est noté « chemin ruraux et forestiers – 40 000 € ».

Monsieur le Maire : Donc si vous aviez lu correctement le rapport, c'est marqué dedans.

Vous essayez de faire croire aux gens, Madame, que le service public diminue ; vous me direz précisément quel service public diminue. Parce que, jusqu'à présent, on l'a maintenu.

Et c'est pour ça que je tenais à remercier le personnel parce que, pendant le confinement, il y en a qui travaillait. Notre personnel était là tous les jours. Donc on a donné le même service à la population et on donne encore le même service aujourd'hui. Au contraire, je crois qu'on fait le maximum, et je le sais, tous les services font le maximum et donnent le meilleur d'eux-mêmes. Donc, dire qu'aujourd'hui le service public baisse, il faudra quand même m'expliquer. Je crois qu'on est une commune où il n'y a rien à redire de ce côté-là.

Je vais vous dire ; je me promène dans tout Wintzenheim, les gens me complimentent concernant non seulement l'accueil mais aussi les services qui sont rendus. Alors vous avez peut-être des mauvaises informations. Je vous invite à vérifier vos informations et surtout à essayer de voir où ça pêche. En tous les cas, moi je peux vous dire que je suis content du service. Et tout à l'heure, si vous avez bien retenu, j'ai bien dit que nous étions en-dessous de la moyenne nationale concernant le personnel. Je vous rappelle aussi que l'on a modifié les horaires pour s'adapter aux personnes qui travaillent. On ouvre entre midi et 14h le mardi c'est-à-dire que les gens peuvent venir faire le passeport et le jeudi, c'est jusqu'à 19h donc les gens peuvent venir après

le travail. Dites-moi un ce que l'on a diminué comme service public ? Au contraire, on améliore toujours le service public. Il y a peut-être encore des choses à améliorer, je ne le discute pas. Mais vous avez certains services au niveau du Haut-Rhin, quand vous téléphonez à 11h il n'y a déjà plus personne, quand vous voulez avoir quelqu'un il faut attendre je ne sais pas combien de temps pour avoir quelqu'un, maintenant on est obligé de travailler par mail parce qu'ils ne répondent même plus au téléphone. Chez nous, il n'y a rien à dire. Donc je ne voudrais quand même que l'on puisse critiquer le personnel en disant que le service public baisse. Non, il ne baisse pas et je le maintiens.

Voilà ma réponse. Je vais passer au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 1<sup>er</sup> mars 2021,

**Le conseil municipal, par 24 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre :**

- **AUTORISE** la reprise des restes à réaliser au 31 décembre 2020 au budget supplémentaire 2021,
- **ADOpte** par chapitres en fonctionnement et en investissement, en dépenses et en recettes le budget supplémentaire 2021 du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 3 : Budget Supplémentaire 2021 du budget principal 2021*

## **9. Approbation des subventions 2021 aux associations**

Rapporteur : Daniel LEROY

### **Conditions générales des subventions aux associations**

La politique que choisit de mettre en œuvre la municipalité pour le soutien au monde associatif se base sur un double constat.

D'une part, la Ville de Wintzenheim entend offrir à ses citoyens un cadre de vie agréable qui réponde de la façon la plus pragmatique et la plus complète possible à leurs besoins. Elle s'y attache en conciliant modernité et patrimoine et en procurant un maximum d'équipements et de services correspondant aux attentes d'une majorité de la population, des tout-petits jusqu'aux aînés. Dans ce but, la Ville met en œuvre les politiques les plus appropriées en les inscrivant dans une gestion raisonnée et durable qu'elle soit financière, spatiale, sociale et environnementale.

D'autre part, la Ville de Wintzenheim compte plus de 55 associations qui œuvrent dans différents domaines, allant du culturel au sportif, en passant entre autres par l'économique ou le social, et apportent une contribution au dynamisme de la cité. Nombre de ces associations ont une ancienneté avérée qui montre clairement leur ancrage dans la vie locale.

En gestionnaires responsables, les élus se doivent d'utiliser la force vive que représente cette vie associative pour contribuer, au moyen des activités proposées, au développement et à l'animation de la cité dans le cadre des orientations voulues par la Municipalité.

Dans ce cadre, une coopération avec les associations est mise en place et comporte des soutiens par le biais de mise à dispositions d'espaces, d'équipements ou de matériels, mais également par l'attribution de

subventions en numéraire pour le fonctionnement (associations ayant leur siège à Wintzenheim) ou sur projet (toute association). Ce soutien est accordé à la condition que l'objet de l'association ou du projet corresponde aux objectifs de la politique de la Ville.

Cependant, soucieuse d'une gestion saine et raisonnée de l'argent public, la Ville de Wintzenheim doit veiller à un équilibre et une stabilité dans le budget annuel dédié aux subventions, que celles-ci soient directes (numéraires) ou indirectes (mises à dispositions de locaux, ...). Ainsi pour une maîtrise et un bon emploi des deniers publics et pour leur assurer une véritable utilité dans la contribution à la politique portée par la Municipalité, il est nécessaire que les subventions soient accordées principalement, voire exclusivement, aux associations qui interviennent dans les domaines ciblés par cette politique.

La Ville de Wintzenheim poursuit donc les objectifs cités ci-avant en concentrant ses actions de soutien aux associations qui œuvrent dans les domaines suivants

- Activités culturelles : musique (école et groupements), danse, théâtre, cinéma, folklore, ....
- Activités sportives : arts martiaux et sports de combat, hand-ball, football, basket-ball, activités de gymnastique physique, activités de gymnastique intellectuelles (échecs), marche,
- Actions de soutien et de développement commercial et artisanal,
- Actions de soutien et de développement touristique,
- Actions de soutien aux personnes en difficulté,
- Actions de soutien à la petite enfance,
- Actions de soutien scolaire,
- Activités à destination des personnes du 3<sup>ème</sup> âge et au-delà,
- Activités de loisirs à destination de la population locale,
- Actions relatives à la mémoire historique et patriotique,
- Actions de contribution au maintien de la santé publique,
- Evénements festifs, (animations diverses, soirées spectacles, journées de fêtes etc...),
- Entretien du patrimoine construit ou paysager.

C'est pourquoi, ne pourront prétendre à solliciter des aides sous forme de mise à disposition d'espaces, d'équipements, de main d'œuvre ou de matériel, ou sous forme de subvention en numéraire au titre de projets, que des associations intervenant ou ayant un projet dans les domaines ci-dessus définis.

En ce qui concerne les subventions attribuées au titre du fonctionnement, en sus de la condition précédente, seules les associations ayant leur siège à Wintzenheim pourront y être éligibles à condition qu'elles aient signé une convention de partenariat.

Enfin, toute association dont les activités ou actions ne profiteraient que de façon marginale à la Ville ou à la population de Wintzenheim pourra être exclue de tout soutien.

En outre, pour des raisons d'utilisation rationnelle et efficace de ses équipements, la Ville se réserve la possibilité de n'accorder son soutien qu'à un nombre limité d'associations de manière à permettre un fonctionnement normal des équipements. Ainsi, la mise à disposition des salles n'a pas de caractère systématique.

De même, afin d'éviter la dispersion des aides financières et ainsi de réduire leur efficacité, la Ville peut limiter son soutien à quelques associations, voire à une seule, pour peu que la mission attendue soit remplie dans un domaine ou une activité précise cités ci-dessus.

Enfin pour éviter les effets de "bas de laine", les subventions en numéraires pourront ne pas être accordées à des associations disposant de fonds de réserves importants, ceci en distinguant les associations employant du

personnel des autres associations et en ne pénalisant pas les économies faites dans le cadre de projets clairement identifiés à court ou moyen termes.

Des subventions exceptionnelles, pour des causes ou des événements particuliers, même n'entrant pas dans les domaines visés ci-avant, restent possibles sur décision du conseil municipal.

Les conditions de partenariat, les subventions et conditions d'octroi, la détermination de leurs montants ou des équipements mis à disposition, sont régies par les règles suivantes :

- Seules les associations ayant rempli un dossier de demande de subvention pourront prétendre à l'obtention d'une subvention communale.
- Seules les associations ayant conclu une convention de partenariat avec la Ville pourront bénéficier de la mise à disposition de locaux communaux et, si la convention le prévoit, d'une subvention de fonctionnement.

Les associations signataires de cette convention de partenariat disposent gratuitement des locaux qui leur sont attribués et dont l'occupation est régie par cette convention pour leurs activités. Cette gratuité concerne également les charges d'électricité, d'eau et de chauffage à la condition que l'occupant en fasse un usage normal en rapport avec les activités exercées.

En outre, la Ville offre la possibilité à ces associations d'utiliser pour leurs manifestations, y compris les répétitions, l'une des salles communales une fois l'an à titre gratuit (sauf charges de chauffage, eau, électricité, ménage et casse selon prix d'achat).

L'association devra obligatoirement fournir son dossier de subvention complet et procurer ses statuts et tous les changements les affectant, la composition de son bureau ainsi que tout renouvellement ou modification de sa composition, son nombre d'adhérents et ses éléments financiers.

Des critères ont été établis pour l'octroi des subventions concernant uniquement les associations communales dont les membres sont des personnes physiques. Les associations nationales ou départementales (exemples : Croix rouge, Donneurs de sang, CCFD, UNSOR, UNC, Scouts et Guides...), les associations composées de personnes morales ou de commerçants et artisans (exemples : Groupement des sociétés de Wintzenheim et COWI – association des commerçants et artisans de Wintzenheim...), les associations à caractère social ou caritatif (exemple : APAPH...) et les associations para-communales, indissociables de la vie communale (école de musique et de danse, Harmonie municipale, Conseil Municipal des jeunes...) qui disposent par conséquent d'un partenariat spécifique avec la Ville ne s'inscrivent pas dans cette étude par critères.

La municipalité, au travers de ses subventions, apporte un soutien actif et exprime ainsi son désir d'aider, dans la mesure de ses moyens, les initiatives et institutions intéressantes pour la Ville et sa région, répondant aux politiques menées et selon des critères d'analyse définis ci- après. Après examen du dossier, une subvention de fonctionnement est allouée en fonction du montant demandé et de l'intérêt local, de l'objet de l'association ou de son projet. Les subventions peuvent prendre la forme d'une subvention de fonctionnement ou d'une subvention exceptionnelle.

En ce qui concerne les associations faisant l'objet d'analyse par critères, Il a été décidé de :

- Favoriser les adhérents locaux (habitant Wintzenheim) en attribuant une somme plus élevée que pour les adhérents extérieurs (n'habitant pas Wintzenheim),
- Promouvoir la formation des jeunes en octroyant une quote-part plus élevée pour les adhérents de moins de 18 ans que pour les adhérents de plus de 18 ans.
- Prendre en compte les associations devant rémunérer des salariés : une somme forfaitaire par heure de salariés est attribuée pour les associations qui en disposent pour aider notamment à la formation des jeunes de moins de 18 ans.

- Fixer un plancher et un plafond pour la subvention de fonctionnement des associations.
- Diminuer la subvention aux associations qui disposent d'une épargne trop importante par rapport à leurs dépenses annuelles (épargne supérieure à un nombre de fois le montant moyen des dépenses annuelles des 3 dernières années) en divisant le montant de la subvention de fonctionnement par deux. Toutefois l'épargne constituée en vue de la réalisation d'un projet identifié et validé par la ville ne sera pas prise en compte.

Peut être octroyée en supplément de la subvention de fonctionnement, une subvention sur projet. Le versement d'une subvention pour des projets particuliers ou des événements ponctuels est étudié à part, sans prendre en considération la subvention de fonctionnement courante de l'association. Il n'y a pas de critères fixés pour l'attribution de cette subvention et son montant, si ce n'est que le projet doit correspondre à un objectif d'intérêt local. Exemples : Organisation d'une manifestation, d'un stage sportif ou achat de matériels, prise en compte du palmarès des sportifs méritant ou des lauréats selon la liste validée annuellement par la commune. Les projets et la subvention y afférente seront examinés au sein des commissions municipales concernées.

La convention est passée pour une durée d'un an et est reconductible tacitement chaque année sans pouvoir excéder une durée maximale de dix (10) ans.

Le montant de la subvention allouée à chaque association est ainsi issu des critères mis en place dans le cadre de la convention de partenariat traitant des subventions et des occupations de salles.

Enfin, dans des situations particulières entravant de manière durable le fonctionnement des associations sans que leur responsabilité ne soit engagée (pandémie, etc.), afin de préserver la survie des associations l'attribution de subventions exceptionnelles peut-être décidée et l'application des critères pour l'octroi des subventions de fonctionnement peut être suspendue par la Ville.

Les subventions attribuées aux associations ou organismes intervenant dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) ne sont pas visées par les dispositions qui précèdent et sont régies par les conditions et termes des documents contractuels de la dite DSP.

### **Conditions particulières des subventions 2021**

Comme prévu dans l'avant dernier alinéa précédent, les conditions générales ci-dessus exposées ne s'appliquent pas pour l'année 2021. Les conséquences du Covid 19 et des mesures sanitaires prises pour lutter contre la pandémie ont durement touché le monde associatif et la situation de certaines associations est même inquiétante avec une chute brutale des adhérents qui risquent par ailleurs de ne plus revenir.

Pour cette raison, il est apparu indispensable, exceptionnellement, de maintenir les subventions au même niveau qu'en 2020, où l'activité associative basée sur l'état à fin 2019, était « normale ». Aussi, cette année, le montant des subventions ne tient pas compte de la baisse des adhérents.

Ainsi, le budget attribué reste relativement stable. Les subventions pour 2021 seraient les suivantes :

#### **Associations locales**

<b>Associations</b>	<b>Subventions de fonctionnement</b>	<b>Subventions sur projet et méritants</b>	<b>Total des Subventions 2021</b>
<b>Accordéon club</b>	200 €	0 €	200 €
<b>Amis de la Chapelle Herzog</b>	-	-	Pas de demande
<b>Amis de la musique mécanique</b>	450 €	7 000 €	7 450 €

Associations	Subventions de fonctionnement	Subventions sur projet et méritants	Total des Subventions 2021
ASL (Association Sports et loisirs Logelbach)	200 €	0 €	200 €
Association pêche et pisciculture	800 €	0 €	800 €
Aviculture	200 €	750 €	950 €
Chorale Ste Cécile	200 €	0 €	200 €
Chorale St Joseph	200 €	0 €	200 €
Club Vosgien	1000 €	0 €	1 000 €
Copains d'abord	351 €	0 €	351 €
Desidela	235 €	1 000 €	1 235 €
Echecs	221 €	0 €	221 €
Edelweiss	-	-	Pas de demande
Gymnastique Volontaire	1 000 €	0 €	1 000 €
Hand-Ball	881 €	0 €	881 €
Judo	1 000 €	0 €	1 000 €
Karaté	1 000 €	550 €	1 550 €
New Basket	1 000 €	0 €	1 000 €
Nuit Blanche	200 €	750 €	950 €
Petit Escargot	200 €	0 €	200 €
Société d'Histoire	1 000 €	600 €	1 600 €
Tarot	302 €	0 €	302 €
Temps libre	200 €	0 €	200 €
Théâtre de la Citerne	200 €	85 €	285 €
Wintzen'arts	-	-	Pas de demande
Wintz'Tango	540 €	0 €	540 €
5 <sup>ème</sup> Avenue	200 €	0 €	200 €
<b>TOTAL</b>			<b>22 515 €</b>

#### Associations paramunicipales, départementales et nationales

Associations	Subventions de fonctionnement	Subventions sur projet 2021	Total subventions 2021
Donneurs de sang	450 €	0 €	450 €
Ecole de musique	40 080 €	0 €	40 080 €
Harmonie municipale	8 000 €	1 000 €	9 000 €
Scouts et Guides	520 €	0 €	520 €
UNC	900 €	0 €	900 €
Œuvres sociales	10 000 €	0 €	10 000 €
Association de Prévention Routière	200 €	0 €	200 €
Cheval Blanc	Non conventionnée	5 000 €	5 000 €
CCAS	40 000 €	0€	40 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>106 150 €</b>



### Associations assurant des Délégations de Service public :

Par ailleurs, dans le cadre des Délégations de Service Public pour le centre de loisirs et les activités extrascolaires ainsi que pour le multi-accueil, des subventions ont été déterminées :

<b>Associations</b>	<b>Subventions de fonctionnement 2021</b>
<b>PEP Alsace Activités périscolaires</b>	143 869 €
<b>Enfance pour Tous / People and Baby Multi-accueil</b>	192 547 €

<b>Associations</b>	<b>Subventions d'équipement 2021</b>
<b>PEP Alsace Activités périscolaires</b>	3.300 €

Daniel LEROY : Chers(ères) collègues, je ne vais peut-être pas vous lire la totalité des 3 pages, je vais plutôt vous résumer ce que cela contient.

Ce point commence par les conditions générales d'attribution des subventions aux associations. Ce n'est pas un point nouveau, vous avez sûrement pris le temps de le lire. C'est un point qui a déjà été voté au précédent mandat et qui définit la politique de la commune, qui fixe les lignes directrices souhaitées dans les animations et activités des associations et c'est aussi le cadre de l'attribution des subventions. Il détermine aussi les différents types d'associations puisque toutes ne fonctionnent pas, au niveau des subventions, de la même manière, mais ça on le verra au moment de l'attribution.

Globalement, ce qu'il faut retenir, ce sont les domaines visés par la commune pour être facteur de développement d'animations ou de services. Ces domaines sont listés dans la note.

Ensuite, je vous passe le détail des conditions qui sont mises car bien sûr, les associations ne doivent pas faire de l'épargne inutile. Elles peuvent faire de l'épargne, à condition que cette épargne soit attribuée à des projets à moyen terme voire à long terme si c'est des projets d'importance. Mais il n'est pas question qu'une association thésaurise éternellement et que la commune subventionne, donc on vérifie ce genre de chose.

A part cela, on peut aussi avoir des subventions exceptionnelles pour une activité particulière ou un évènement particulier qui n'a pas été listé ou pour une association qui ne serait pas de Wintzenheim mais qui viendrait apporter quelque chose à la commune dans le cadre soit de l'animation, soit d'un soutien. Il suffit pour cela d'une délibération du conseil municipal.

Il y a des conventions passées entre la ville et les associations. Elles déterminent en détail l'organisation et le fonctionnement de l'association, l'attribution des locaux si cela est possible. Cela n'est pas toujours possible notamment si l'on a des équipements saturés, on ne va pas reprendre des associations compétentes dans les mêmes domaines. On se limite donc tout seul. C'est souvent le cas pour des associations sportives, il serait difficile d'accueillir un nouveau club de handball ou de basketball aujourd'hui puisque nos salles sont occupées. Nous nous réservons donc la possibilité de pouvoir limiter le nombre d'associations dans certains domaines. Et puis également, si c'est un domaine dont la multiplicité d'associations venait à nuire au service rendu, là aussi, on pourrait se limiter et ne pas subventionner toutes les associations.

Parce que, s'il y a 5 associations pour un service rendu à 8 personnes par exemple, ça n'aurait pas d'intérêt. Bien sûr là j'exagère sur l'exemple mais c'est pour donner l'esprit de la remarque.

Il y a 2 types de subventions attribuées, les subventions dites de fonctionnement pour les associations qui ont signées une convention avec la ville et les subventions sur projet.

Pour les subventions sur projet, c'est relativement simple, il faut que le projet soit soumis à la collectivité qui va juger de son intérêt, de l'ampleur des personnes que cela peut toucher... il y a un certain nombre de choses comme ça qui sont étudiées et en fonction aussi du budget présenté par l'association, on peut décider l'attribution d'une subvention. Ce n'est pas obligatoire, donc ce n'est pas systématique. Il s'agit bien d'une volonté de soutenir un projet.

Les subventions de fonctionnement pour les associations qui ont signé une convention avec la ville sont systématiques. Les associations doivent remettre un dossier tous les ans car on ne distribue pas l'argent public sans vérification, donc il y a quand même un certain nombre de vérifications qui doivent être faites. Donc chaque année les associations remplissent un dossier qui permet de constater leur vitalité, par le nombre de membres présents, de constater qu'elles sont toujours bien actives, de constater aussi qu'elles ont pour priorité de travailler sur Wintzenheim. Lorsqu'elles ont rempli ce dossier, il y a un certain nombre de calculs qui sont fait pour leur attribuer des subventions.

Pour privilégier les activités et les associations qui s'intéressent à Wintzenheim, il y a des petites différences dans le calcul des subventions. Il y a un montant qui est un peu supérieur par adhérent lorsqu'il est de Wintzenheim. Comme on souhaite également développer la jeunesse dans le monde associatif, il y a un montant supérieur pour les personnes qui ont moins de 18 ans. Ensuite, les associations qui ont des salariés, on prend également en compte le nombre de salariés et une somme est attribuée pour ça. Ça ne paye de loin pas les salariés mais ça permet d'aider un peu plus les associations qui ont des besoins supplémentaires.

Ces subventions de fonctionnement ont un plancher et un plafond parce qu'il faut pouvoir répondre à tout le monde. On ne va pas forcément donner tout ce que l'on a en subvention à un club qui aurait beaucoup d'adhérents et puis les autres à côté n'auraient plus rien du tout. On a un plancher qui se situe à 200 € parce qu'on estime que dans les frais fixes d'une association, notamment toutes les charges d'assurances, on ne peut pas décerner attribuer moins de 200 €. Le plafond, pour l'instant puisqu'il peut être révisé, est fixé à 1 000 € pour les associations qui ont suffisamment de membres pour y prétendre.

Voilà globalement ce qu'il y a dans cette politique. On signe des conventions avec les associations pour une durée de 1 an mais elles sont renouvelables par tacite reconduction avec une durée maximale de 10 ans.

Comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, en 2020 il ne s'est pas passé beaucoup de choses. Donc on pourrait se demander pourquoi donner des subventions à des associations alors qu'il ne s'est rien passé ? Et bien certaines ont fait des choses quand même. Elles se sont battues pour survivre et elles ont été confrontées à un autre souci, la perte d'adhérents. De nombreuses associations voient leurs effectifs fondre. Ça devient même dramatique sur un plan sociétal notamment pour des associations sportives qui s'adressaient à des jeunes. On voit aujourd'hui que 30% des jeunes ont fui ces associations sûrement parce que depuis 1 an il ne se passe plus rien et qu'ils se sont tournés, avec les confinements qui les ont obligés à rester chez eux, vers d'autres loisirs. Ça va être très difficile de retrouver le niveau d'avant. Donc pénaliser des associations qui ont perdues des membres ça nous paraissait totalement incongru dans la situation actuelle alors qu'elles vont avoir énormément de travail pour essayer de relancer, de redynamiser leurs activités. Toutes celles que j'ai rencontré ont envie de le faire et n'attendent que ça, de pouvoir reprendre par tous les moyens possibles les activités et d'aller chercher de nouveaux adhérents. Tout le monde va avoir envie de redémarrer ce qui va avoir un coût pour les associations.

La politique qui a été présentée devant des commissions et validée c'est de ne pas baisser les subventions cette année. Comment ne pas baisser les subventions cette année ? Quel que soit le bilan que nous a remis l'association, si son nombre d'adhérents était en baisse et que ça conduisait à une baisse de subvention, on a rectifié le tir pour remettre le montant de cette année au montant de l'an dernier. On peut dire aussi que ce n'est pas juste parce qu'il y a des associations qui ont perdu beaucoup, d'autres moins et donc on aide plus certaines

que d'autres. Mais on ne peut pas commencer à aller compter un à un le nombre d'adhérents. Celles qui ont vraiment perdu beaucoup sont celles qui auront aussi le plus de difficultés pour redémarrer. Or, nous avons plus de 55 associations à Wintzenheim, c'est ce qui permet à la ville d'être dynamique et d'avoir de l'animation, des activités et d'offrir un service à sa population. Ce que nous voulons, c'est à tout prix que ces associations redémarrent. On espère que les associations les plus en difficulté s'en sortiront car ce n'est pas parce que nous faisons un geste de ce type-là que le monde associatif va être sauvé. Personnellement, je suis même très inquiet, que ce soit dans le monde de la culture qui crie au secours autant qu'il peut mais aussi dans le monde du sport où on a des clubs qui sont entrain de souffrir extrêmement.

Vous avez eu le tableau des subventions qui ont été attribuées. Bien évidemment, il y a très peu de subventions sur projet parce qu'il y a très peu de projets. Pour l'instant on peut le comprendre parce que dans la situation actuelle, aucune association n'a été soit capable de se projeter sur ce qui pouvait être faisable en 2021, soit même capable, quand il s'agit d'activité culturelle, de répéter et de pouvoir proposer quelque chose cette année. On a également très peu de sportifs méritants sauf le club de karaté et de boxe qui a obtenu l'année dernière des résultats nationaux et internationaux, je tiens quand même à le souligner car on peut dire qu'ils se sont bien battus. Il y a quelques associations qui ont des projets comme DesiDela qui projette un spectacle en fin d'année. Je cite aussi l'aviculture qui avait un projet d'exposition. On ne sait pas actuellement si cette exposition qui était annuelle pourra avoir lieu, c'est encore très hypothétique. Donc aujourd'hui, ça reste encore dans le flou concernant certains projets présentés. Il y a des projets qui ont été présentés mais, si dans le courant de l'année d'autres projets nous étaient présentés, il est évident qu'on reviendrait vers le conseil municipal pour proposer une subvention pour l'attribution d'un projet.

Alors avant de passer aux associations paramunicipales, départementales et nationales, je vais vous donner une explication. Une association est absente du tableau, c'est le football club qui, selon les calculs, en théorie, rentre dans les critères pour obtenir une subvention de fonctionnement. Mais la subvention a été bloquée pour l'instant parce que la situation administrative et financière de cette association, qui est l'ASW, n'est pas dans les normes règlementaires. Nous attendons que tout ça soit remis en ordre et nous reviendrons vers vous pour l'attribution d'une subvention au football club si les choses se remettent en ordre.

Alors bien sûr là on a parlé des associations courantes si je puis dire, mais on a aussi des associations paramunicipales, départementales et nationales. Cela représente quand même un montant de 106 150 €.

Nous avons aussi des associations exploitant une délégation de service public. Il est évident que celles-là ne sont pas non plus traitées de la même manière. Elles ont toutes fait l'objet d'une délégation de service public qui en fixe les règles de fonctionnement et les subventions attribuées par la ville en fonction des activités. Par exemple, pour 2021, les PEP Alsace pour les activités de périscolaires auront une subvention de 143 869 €, Enfance pour Tous - People and Baby pour le multi-accueil touchera une subvention de 192 547 € et les PEP Alsace pour les activités périscolaires, une subvention d'équipement cette-fois de 3 300 €.

Voilà. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur le Maire : Je ferais simplement un commentaire par rapport à la remarque tout à l'heure de Madame PFLEGER. Vous voyez, on n'oublie pas le service public. Parce que quand vous voyez ce que l'on injecte, il s'agit d'une somme importante.

Jean-Marie MULLER : Juste une petite remarque pour dire que le groupe Wintzen' aime est heureux du maintien des subventions de 2021 au niveau de celles de 2020. On trouve que c'est un effort qu'il faut saluer, et surtout de voir figurer le Cheval Blanc dans la liste des associations subventionnées.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur MULLER. C'est vrai qu'on a connu des petits soucis avec le Cheval Blanc mais c'est réglé. Vous voyez que la subvention n'est pas neutre, il s'agit de 5 000 € alors qu'avant qu'il n'avait

rien. C'est la 2<sup>e</sup> année. Et pour lui non plus on n'a pas baissé. On sait que l'activité a baissé mais, comme Daniel LEROY vous le disait si bien, on a laissé les mêmes subventions.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission vie culturelle et sportive et communication du 18 février 2021,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** les orientations générales et particulières prévalant à l'octroi des subventions aux associations,
- **ATTRIBUE** les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans les tableaux ci-dessus pour 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**10. Compte de gestion 2020 du Budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le compte de gestion est un document de synthèse établi par le comptable qui rassemble tous les comptes sur lesquels sont intervenues des écritures au cours de l'exercice.

En application des dispositions de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, il doit être constaté par délibération du conseil municipal.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe de la R.M.A.C.T.W. pour l'exercice 2020 par le trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 4 : Compte de gestion 2020 du budget de la R.M.A.C.T.W*

**11. Approbation du Compte Administratif 2020 du Budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim**

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le compte administratif retrace les recettes et dépenses de l'exercice 2020. Il fait ainsi ressortir les résultats de l'exercice et les soldes d'exécution.

Dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	Recettes de fonctionnement	CA 2019	CA 2020
Charges à caractère général (011)	22 260,79 €	40 830,22 €	Redevances	59 707,50 €	56 620,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	47,50 €	0 €	Autres produits divers	2,49 €	0 €
Charges exceptionnelles (67)	285,00 €	0 €	Produits exceptionnels (77)	0€	0€

<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>22 593,29 €</b>	<b>40 830,22 €</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>59 709,99 €</b>	<b>56 620,00 €</b>
Opérations d'ordre (042)	722,00 €	722,00 €			
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>23 315,29 €</b>	<b>41 552,22 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>59 709,99 €</b>	<b>56 620,00 €</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>	<b>Recettes d'investissement</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
Immobilisations corporelles (21)	750 €	21 111,00 €	040 Opérations d'ordre	722,00 €	722,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>750 €</b>	<b>21 111,00 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>722,00 €</b>	<b>722,00 €</b>

## 1. Section de fonctionnement

**Evolution des principales dépenses** : Les charges à caractère général augmentent de 18 500 € (+83.42%). Cette augmentation est principalement due :

- A une augmentation des dépenses liées aux fluides de 550 €,
- Aux dépenses d'entretien et de réparation des réseaux à hauteur de 17 445 € (changement d'amplificateurs défectueux).

**Evolution des recettes** : La redevance encaissée baisse de 3 000 € correspondant à la perte de 32 abonnés.

## 2. Section d'Investissement

Concernant la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 21 111 € correspondant à la mise en place de nouveaux amplificateurs et à l'acquisition de matériel informatique.

Les recettes sont générées par l'amortissement.

Il ressort des comptes les dépenses et recettes suivantes :

Dépenses de fonctionnement :	41 553.12 €
Recettes de fonctionnement :	296 622.59 € dont excédent 2019 reporté : 240 002.59 €
soit 255 069.47 € d'excédent total de la section de fonctionnement	
Dépenses d'investissement :	21 111.00 €
Recettes d'investissement :	111 750.64 € dont excédent 2019 reporté : 111 028.64 €
soit 90 639.64 € d'excédent total de la section d'investissement.	

L'excédent de clôture cumulé s'établit à 345 709.11 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la RMACTW du 04 mars 2021,

*Monsieur le Maire se retire de la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.*

**Le conseil municipal**, sous la Présidence de Dominique SCHAFFHAUSER, **par 28 voix pour** :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2019 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 5 : Compte administratif 2019 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W*

## 12. Affectation des résultats au Budget Supplémentaire 2021 de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Il est proposé de réaliser les reports suivants :

- Report en section d'investissement recettes à l'article 001 la somme de 90 639.64 €
- Report en section de fonctionnement recettes à l'article 002 la somme 255 069.47 €

			Investissement 2020	Fonctionnement 2020	Total
<b>Recettes</b>	Prévision budgétaire totale	A	22 700,00 €	55 000,00 €	<b>77 700,00 €</b>
	Titres de recettes émis	B	722,00 €	56 620,00 €	<b>57 342,00 €</b>
<b>Dépenses</b>	Autorisations budgétaires totales	D	52 700,00 €	104 500,00 €	157 200,00 €
	Mandats émis	F	21 111,00 €	41 553,12 €	<b>62 664,12 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	Solde d'exécution (B-F) Excédent			15 066,88 €	
	(F-B) Déficit		20 389,00 €		5 322,12 €
<b>Résultat 2019 reporté</b>	Excédent Déficit		111 028,64 €	240 002,59 €	<b>351 031,23 €</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	Excédent Déficit		90 639,64 €	255 069,47 €	<b>345 709,11 €</b>
<b>Excédent de financement</b>	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + RAR)				
	<b>Excédent</b> Déficit		<b>90 639,64 €</b>	<b>255 069,47 €</b>	<b>345 709,11 €</b>

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la RMACTW du 04 mars 2021,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'affecter au budget supplémentaire de l'exercice 2021 comme indiqué ci-dessus les résultats dégagés par la section du compte administratif de l'exercice 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 13. Approbation du Budget Supplémentaire 2021 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision de Wintzenheim

Rapporteur : Ludovic CAMPITELLI

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière, un acte d'ajustement et de report. Il constate l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

### 1. Section de Fonctionnement

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 255 069.47 € est inscrite en recette en tant que résultat de fonctionnement reporté (ligne 002).

Les modifications budgétaires seraient les suivantes :

- Recettes de fonctionnement : Il n'y a aucun réajustement à faire au Budget Supplémentaire.
- Dépenses de fonctionnement : Le Budget Supplémentaire présente une inscription des dépenses réelles de fonctionnement de 46 500 €.

Ces dépenses nouvelles, inscrites au chapitre 011 (Charges à caractère général) se décomposent de la manière suivante :

- 2 500 € pour l'électricité,
- 2 500 € pour les honoraires,
- 1 000 € pour les frais d'actes et de contentieux,
- 1 500 € pour les annonces et insertions,
- 34 000 € pour l'entretien et réparations réseaux.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 2 000 €. Cela correspond à l'ajustement des créances admises en non-valeur.

Les charges financières (chapitre 66) augmentent de 1 000 € afin d'intégrer les frais pour le paiement en ligne.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) progressent de 2 000 €, afin de prendre en compte le risque des redevances impayées sur les exercices précédents.

#### Equilibre de la section de fonctionnement

Recettes - Résultat de fonctionnement reporté 2020	255 069.47 €
Dépenses réajustées	46 500.00 €

## **2. Section d'Investissement**

Reprise du résultat : Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 90 639.64 € est inscrite en résultat d'investissement reporté (ligne 001).

Recettes réelles d'Investissement : Aucun réajustement ou recette nouvelles à prévoir au Budget Supplémentaire 2020.

Dépenses réelles d'Investissement : Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Supplémentaire est de 24 000 €.

- 12 000 € pour l'achat d'amplificateurs,
- 12 000 € pour la mise aux normes des réseaux selon besoin.

#### Equilibre de la section d'investissement

Recettes – affectation du résultat 2019 (ligne 001)	90 639.64 €
Dépenses nouvelles	24 000.00 €

En conséquence, il est proposé les grands équilibres suivants du Budget Supplémentaire 2020 :

Dépenses de fonctionnement :	46 500.00 €
Recettes de fonctionnement :	255 069.47 €
Dépenses d'investissement :	24 000.00 €
Recettes d'investissement :	90 639.64 €

Le budget est voté en suréquilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement compte tenu des excédents 2020 reportés.

Vu l'avis favorable de la Commission Economie et Finances du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la RMACTW du 04 mars 2021,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2021 du budget annexe de la Régie Municipale des Antennes Communautaires de Télévision en suréquilibre par chapitres en fonctionnement et en investissement, en recettes et en dépenses,
- **APPROUVE** la conservation d'un tarif unique de 95 € HT pour tous les abonnés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 6 : Budget Supplémentaire 2021 du budget annexe de la R.M.A.C.T.W*

**14. Subventions exceptionnelles aux entreprises pour les modifications liées au changement de nom de rues décidé par la commune**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 18 décembre 2020, le conseil municipal a décidé de modifier certains noms de rues qui étaient en doublon sur le territoire communal, entre Wintzenheim et Logelbach.

Il s'avère que les entreprises situées dans les rues concernées doivent engager des frais pour modifier leur adresse : enregistrement à la Chambre des Métiers, au tribunal judiciaire, le cabinet comptable, ...

Le changement d'adresse n'étant pas du fait de l'entreprise, il s'agit de mettre en œuvre des modalités d'attribution de subvention aux entreprises devant engager des frais relatifs à ces démarches.

Ainsi, la collectivité prendrait en charge une partie des dépenses engagées à hauteur de 400 € TTC maximum sur la base des justificatifs de paiement. Si l'entreprise engage moins de 400 € TTC, l'intervention de la commune sera à hauteur des frais engagés. Si cela est supérieur à ce montant, la commune s'engage uniquement sur le montant sus-cité.

Monsieur le Maire : Une entreprise nous a sollicité, suite au changement de nom de certaines rues, pour pouvoir bénéficier d'une aide. On a examiné sa demande et on a considéré qu'on pouvait lui octroyer 400 €. On propose une aide plafonnée à 400 € comme ça si une autre entreprise se manifeste dans les prochaines semaines, au moins on aura déjà délibéré.

Une question nous a été posée par « Wintzen' aime pour vous, avec vous » : « Combien d'entreprises sont concernées par le changement du nom des rues ? »

Pour l'instant, une seule entreprise est concernée et potentiellement cela représente moins de 5 entreprises.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Dominique CHERY : Monsieur le Maire, vous parlez de 5 entreprises. Sur quelles pièces justificatives vous vous basez pour le paiement de la subvention ? Et ensuite, au niveau des particuliers, qu'est-ce que vous comptez faire ?



Monsieur le Maire : Pour les particuliers, on a déjà fait toutes les démarches auprès des différentes instances. Après effectivement, les personnes doivent également faire des démarches de leur côté auprès de la CPAM par exemple.

En ce qui concerne l'aide, bien sûr ce sera sur justificatif, des factures payées par exemple.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les modalités d'attribution de subventions exceptionnelles aux entreprises concernées par les conséquences de la délibération du 18 décembre 2020 portant sur les changements des noms des rues,
- **ATTRIBUE** :
  - une aide plafonnée à 400 € TTC par entreprise si les dépenses dépassent ce montant,
  - une aide équivalente aux dépenses engagées si celles-ci sont inférieures à ce montant,
  - ces aides sur la base des justificatifs de paiement des frais engagés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **15. Tarifs de vente de bois**

Rapporteur : Dominique HEROLD

Suite à l'intervention des élèves de la filière forêt du Lycée Louise Weiss de Sainte Marie aux Mines pour sécuriser le parc de la Forge, de nombreux arbres ont été coupés.

La commune dispose donc de bois de chauffage et de bois d'œuvre susceptibles d'être vendus. Le volume estimé est de 13.28 m3 de bois d'œuvre et de 60 m3 de bois de chauffage.

Il y a donc lieu de fixer un prix de vente pour ce bois ni façonné et ni débardé. Après vérification et expertise auprès des différents intervenants (Gardes forestiers, Coordonnateur du CFA de Sainte Marie aux Mines, Scieurs), les prix seraient les suivants :

- 50 € le m3 de bois d'œuvre,
- 10 € le m3 de bois de chauffage.

#### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **FIXE** les prix tels que ci-dessus précisés à savoir 50 € le m3 de bois d'œuvre et 10 € le m3 de bois de chauffage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **16. Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour :

- créer un poste de chef de service de police municipale en remplacement d'un chef de service de police municipale principal 1<sup>ère</sup> classe, ayant fait valoir ses droits à la retraite,
- permettre la promotion d'un agent au grade supérieur,
- supprimer les postes en conséquence.

Poste de travail	Nombre de poste	Temps de travail hebdomadaire	Création ou suppression	Prise d'effet
Chef de service de police municipale	1	35 h 00	Création	1 <sup>er</sup> mai 2021
Chef de service de police municipale principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35 h 00	Suppression	1 <sup>er</sup> mai 2021
Brigadier-Chef Principal de police municipale	1	35 h 00	Création	1 <sup>er</sup> juin 2021
Gardien Brigadier de police municipale	1	35 h 00	Suppression	1 <sup>er</sup> juin 2021

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 11 mars 2021,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**17. Adoption des modes de concertation de la modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : Denis ARNDT

La loi du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés a instauré la procédure de modification simplifiée pour faire évoluer de manière mineure les PLU.

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a modifié l'article relatif à la mise en œuvre de la modification simplifiée.

En application des dispositions des articles L153-45 et suivants, une procédure de modification simplifiée n°6 du PLU a été engagée par arrêté du Maire prescrivant la procédure.

Le projet de modification simplifiée n°6 aura pour objet les points suivants :

- Concernant les dispositions règlementaires applicables dans les zones UA et UB, il s'agit de permettre la densification du tissu urbain en cœur de bourg, répondant ainsi aux différents objectifs du législateur depuis l'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.
- Concernant les zones AUc, l'objectif est de favoriser la réalisation des projets d'urbanisation de ces zones tout en préservant une cohérence avec les Orientations d'Aménagement Particulières.
- Concernant les clôtures, l'intention est de donner davantage de souplesse à la règle afin de répondre aux besoins exprimés.

Le dossier de présentation ainsi que le rapport complet des modifications envisagées seront transmis aux Personnes Publiques Associées.

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, le conseil municipal précise les modalités de mise à disposition du public du projet de modification, de l'exposé de ses motifs et le cas échéant des avis émis par les personnes publiques associées.

Le document présentant le projet de modification simplifiée sera mis à disposition en mairie, aux services techniques, aux jours et heures d'ouverture et sur le site internet de la mairie.

Un registre sera mis à disposition afin de recueillir les observations et avis du public en mairie, aux services techniques, aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Un registre dématérialisé sera mis à disposition afin de recueillir les observations et avis.

Le public pourra également faire part de ses avis et commentaires par courriers, ceux-ci seront intégrés au registre.

Un avis précisant les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et ce 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.

Cet avis sera également affiché en mairie dans les mêmes délais, inscrit sur le site internet de la commune, affiché sur les panneaux dédiés à l'affichage communal et ce pendant toute la durée de la mise à disposition.

Monsieur le Maire : Nous avons eu une question du groupe d'opposition « Wintzen'aime pour vous, avec vous » qui dit : « En l'absence de réunion de la commission Urbanisme, pourriez-vous détailler précisément les changements prévus ? »

Les changements prévus ne sont pas encore définis. Il y a les motifs qui justifient la prescription d'une modification simplifiée, ceux-ci étant spécifiés dans l'arrêté du Maire et dans la présente délibération. Le conseil municipal doit en fixer les modalités de concertation. Une commission Urbanisme et Travaux se réunira pour échanger sur le contenu de la modification simplifiée n°6.

Denis ARNDT : Concernant la Commission Travaux, j'ai fixé avec Monsieur CONTE ce matin, une date. Vous pouvez déjà la retenir, ce sera mardi 23 mars à 17h30 à la Mairie salle du conseil municipal. Vous aurez des invitations en temps et en heure.

VU la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, transférant aux communes les compétences d'urbanisme,

VU la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain modifiée,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants, R.153-20 et R.153-21, L151-28 et L153-41,

VU la délibération du 20 janvier 2005 approuvant le Plan Local d'Urbanisme et les délibérations du 24 janvier 2008, 3 septembre 2010, 8 avril 2011, 29 juin 2012 approuvant les révisions simplifiées n°1, 2, 3, 4 et 5,

VU les délibérations du 3 septembre 2010 et du 22 mai 2015 approuvant les modifications n°1 et n°2 du P.L.U. et les délibérations du 7 décembre 2012, 29 novembre 2013, du 20 novembre 2015 du 4 novembre 2016 et du 29 septembre 2017 adoptant les modifications simplifiées n°1, 2, 3, 4 et 5,

CONSIDERANT que l'ensemble des modifications envisagées rentre dans les conditions d'emploi de la procédure de modification par voie simplifiée sans enquête publique telles qu'elles sont énoncées dans le code de l'urbanisme,

### **Le conseil municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions :**

- **DECIDE** de fixer les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°6 au public selon les conditions suivantes :
  - Le dossier de modification simplifiée n°6 sera préalablement notifié aux Personnes Publiques Associées,
  - Le dossier de modification simplifiée n°6 du PLU sera mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie pendant une durée d'un mois aux jours et heures d'ouverture de la mairie ainsi que sur le site internet,
  - Les observations du public pourront être consignées dans un registre disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de mise à disposition du dossier ainsi que sur un registre dématérialisé,
  - Durant la période de mise à disposition du dossier, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par courrier adressé à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse suivante : Mairie de Wintzenheim- 28 rue Clemenceau – 68920 Wintzenheim. Chaque courrier sera alors annexé au registre,
  - Ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage ainsi que sur le site internet et ce pendant toute la durée de la mise à disposition,
  - Cet avis d'information d'ouverture à la concertation sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ainsi que par voie d'affichage et sur le site internet de la Ville et ce 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public.
  
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **18. Modification du numéro de la parcelle n°570/69 par le n°586/69 dans la vente d'un terrain à la SCI JOMALI**

Rapporteur : Benoit FREYBURGER

Par délibération du 18 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la vente d'une parcelle de 676 m<sup>2</sup> issue de la division de la parcelle n°481 section 27, située dans la zone d'activité économique Europe, à la SCI JOMALI représentée par M. HATTERMANN.

Une erreur matérielle s'est glissée dans le document transmis par le géomètre à la commune concernant les références cadastrales de ce terrain nommé parcelle 570/69 section 27. Or, le procès-verbal d'arpentage n°2979 certifié au service du cadastre le 25 novembre 2020 indique pour cette parcelle les références cadastrales suivantes : n°586/69.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de rectifier la délibération n°14 du 18 décembre 2020 entachée d'une erreur matérielle en remplaçant le numéro 570/69 par le numéro 586/69.

### **Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **CONSTATE** l'erreur et **REPLACE** le numéro 570/69 par le numéro 586/69 tel qu'indiqué sur le plan annexé,
- **CONFIRME** la cession de la parcelle 586/69 - Section 27 d'une contenance de 676 m<sup>2</sup> à la SCI JOMALI ou à toute société qui s'y substituerait, au prix de 43 940 €, la réalisation des documents de cession dont l'acte notarié et les formalités de déclaration nécessaires étant assurés et pris en charge par l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 7 : Plan de la parcelle n°586/69 section 27 dans la zone d'activités Europe*

## **19. Création du Comité Consultatif pour la valorisation du parc de la Forge**

Rapporteur : Dominique HEROLD

Le conseil municipal peut créer, selon l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire. »

Ainsi, il est proposé de créer un comité ayant pour objet de valoriser le Parc de la Forge et dont les objectifs seraient :

- la préservation du parc historique,
- la création d'un verger,
- la création d'un évènementiel.

**Le conseil municipal, par 28 voix pour :**

- **DECIDE** de créer, pour la durée du mandat, un comité consultatif pour la valorisation du Parc de la Forge,
- **FIXE** la composition à 9 élus du conseil municipal et 6 membres non élus qui seront désignés par arrêté du Maire,
- **PROCEDE** à la désignation des conseillers municipaux siégeant à ce comité. L'élection se fait par liste avec 8 sièges pour la Liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » et 1 siège pour la Liste « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* » :

Liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

Sont candidats :

- Serge NICOLE
- Dominique HEROLD
- Danièle ARNOLD
- Denis ARNDT
- Jean-Marc KEMPF
- Nathalie PEREZ-GABIER
- Sandrine MEYER
- Camille GROSSE

Résultats de l'élection : 28 voix pour la liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* »

Sont élus pour la liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

- Serge NICOLE
- Dominique HEROLD
- Danièle ARNOLD
- Denis ARNDT
- Jean-Marc KEMPF
- Nathalie PEREZ-GABIER
- Sandrine MEYER
- Camille GROSSE

Liste « *Wintzen' aime pour vous, avec vous* » :

Est candidate : Corinne BUEB

Résultats de l'élection : 28 voix pour la liste « *Wintzen' aime pour vous, avec vous* »

Est élue pour la liste « *Wintzen' aime pour vous, avec vous* » : Corinne BUEB

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **20. Création du Comité Consultatif pour l'aménagement de la route de Colmar**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal peut créer, selon l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.* »

Ainsi, il est proposé de créer un comité ayant pour objet de participer à l'aménagement de la route de Colmar. Afin de pouvoir associer notamment des riverains, ce comité aura pour objet de participer à la réflexion précédant l'aménagement de cette voie.

**Le conseil municipal, par 28 voix pour :**

- **DECIDE** de créer, pour la durée du mandat, un comité consultatif pour l'aménagement de la route de Colmar,
- **FIXE** la composition à 8 élus du conseil municipal et 4 membres non élus qui seront désignés par arrêté du Maire,
- **PROCEDE** à la désignation des conseillers municipaux siégeant à ce comité. L'élection se fait par liste avec 7 sièges pour la Liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » et 1 siège pour la Liste « *Wintzen' aime pour vous, avec vous* »

Liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

Sont candidats :

- Serge NICOLE
- Denis ARNDT
- Benoit FREYBURGER
- Dominique HEROLD
- Ludovic CAMPITELLI
- Luca BASSO
- Mireille WEISS

Résultats de l'élection : 28 voix pour la liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

Sont élus pour la liste « *Vivre Wintzenheim avec Ambition et Réalisme* » :

- Serge NICOLE
- Denis ARNDT
- Benoit FREYBURGER
- Dominique HEROLD
- Ludovic CAMPITELLI
- Luca BASSO
- Mireille WEISS

Liste « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* » :

Sont candidats : Corinne BUEB

Dominique CHERY

Résultats de l'élection pour la liste « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* » :

- Candidat 1 : Corinne BUEB : 25 voix
- Candidat 2 : Dominique CHERY : 3 voix

Est élue pour la liste « *Wintzen'aime pour vous, avec vous* » : Corinne BUEB

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **21. Adhésion au Label "Espace sans tabac" de la Ligue contre le cancer**

Rapporteur : Geneviève SCHOFF

En France, chaque année, 73 000 personnes décèdent des méfaits du tabac dont 44 000 par cancer. Si rien n'est fait, le tabac restera la première cause de mortalité prématurée et la première cause de cancers évitables. La consommation du tabac en France a repris au cours de ces dernières années. Le tabagisme des jeunes, filles comme garçons, est également très élevé : chaque année 200 000 mineurs commencent à fumer.

L'enjeu est de « dénormaliser » la consommation de cigarettes dans l'univers des enfants.

En effet, il est avéré que plus l'entrée dans le tabagisme est précoce, plus la dépendance est renforcée et l'impact sanitaire aggravé. Des lois efficaces protègent déjà des milliers de personnes dans le monde des dangers de la fumée de tabac dans les lieux clos à usage collectif. Mais pour améliorer la santé et « dénormaliser » le tabagisme, de plus en plus de pays élargissent ces mesures aux espaces extérieurs et notamment les espaces extérieurs aménagés pour les jeux d'enfants.

La Ligue Contre le Cancer du Haut-Rhin est une association de droit local régie par la loi de 1908, reconnue de mission d'utilité publique, reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Le comité a pour vocation de conduire des actions dans trois domaines complémentaires : la recherche, le soutien aux malades et à leurs proches et les actions d'information, de prévention et de promotion du dépistage des cancers.

La Ligue Contre le Cancer s'est particulièrement investie dans la lutte contre le tabac. A ce titre, elle a lancé le label « Espace sans tabac » qui a pour vocation de proposer, en partenariat avec les collectivités territoriales, la mise en place d'espaces publics extérieurs sans tabac.

Il s'agit donc, dans un cadre conventionnel, de labelliser ces espaces publics extérieurs à des fins de sensibilisation pour le jeune public. L'adhésion au label permettra à la commune de Wintzenheim de promouvoir

l'exemplarité d'espaces publics conviviaux et sains, d'éliminer l'exposition au tabagisme passif les enfants, de préserver l'environnement des mégots de cigarettes et de réduire l'initiation au tabagisme des plus jeunes.

Pour bénéficier de ce label, la municipalité interdit de fumer tant à l'intérieur (application du décret Bertrand n°2006-1386 du 15 novembre 2006) qu'à l'extérieur des lieux accueillant généralement un public familial comme les aires de jeux, les squares et parcs publics, devant les crèches, écoles maternelles, écoles élémentaires et collège ainsi que les espaces sportifs.

Onze lieux sont proposés pour l'implantation de panneaux et l'interdiction totale de fumer :

- . Les abords de l'école élémentaire Dame Blanche, rue des Remparts ;
- . Les abords de l'école maternelle Arc en Ciel, rue Aloyse Meyer,
- . Les abords du groupe scolaire de Logelbach, rue Herzog et du périscolaire
- . Les abords de l'école Steiner,
- . Les abords de la crèche halte-garderie Pom' de Reinette, Herzog ;
- . Les abords du service périscolaire La Récréation rue de la Vallée ;
- . Les abords de l'Espace Animations Arthuss,
- . Les abords du Pôle sportif, rue Sainte-Odile ;
- . L'aire de jeux du Boden, rue du Chêne ;
- . L'aire de jeux de l'Ancienne Ecole, rues Clemenceau et François Dietrich ;
- . L'aire de jeux de la Forge, rue des Etangs ;
- . L'aire de jeux du Parc Acker, rue des Tisserands ;
- . L'aire de jeux du square Herzog ; rues Herzog et Caroline Binder ;
- . Les abords du collège Prévert, rue de la Vallée et rue Prévert.

Concrètement, la signalétique spécifique pour matérialiser les espaces sans tabac est prévue par des panneaux cofinancés par la Commune et la Ligue. Sur le plan administratif, un arrêté municipal argumentera la décision d'interdire de fumer dans les espaces désignés.

Aussi, il est proposé d'approuver le principe d'un conventionnement avec le Comité du Haut-Rhin de la Ligue contre le Cancer. La durée de la convention est d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être résiliée à échéance moyennant un préavis de 3 mois.

Monsieur le Maire : Je propose également de rajouter dans la liste les abords de l'école Mathias Grünwald à Logelbach. On peut mettre aussi la rue de la Vallée où il y a le périscolaire et, bien entendu, devant l'Arthuss. Donc ne soyez pas surpris si vous trouvez ces lieux dans la liste.

Christelle PFLEGER : On voulait juste savoir comment vous allez matérialiser ces zones notamment par rapport aux abords de la rue de la Vallée par exemple.

Monsieur le Maire : Ça reste encore à définir parce qu'effectivement, ça a été débattu l'autre jour, on en a discuté largement, c'est vrai que les parvis des écoles est un peu plus facile. S'il faut vraiment définir un périmètre, il faudra que nous regardions comment faire. Ça ne va pas être facile, c'est certain. Mais on compte quand même sur la compréhension de chacune et chacun de ne pas venir avec la cigarette « au bec », comme on dit, chercher les enfants à l'école. Je pense quand même qu'il y a un certain respect aussi. Mais effectivement on va encore creuser cette question. A partir du moment où on aura mis le panneau, et bien au-delà du panneau on aura plus le droit de fumer. C'est à nous de bien mettre le panneau, de bien le situer, de manière à ce que les personnes qui passeront devant ne soient plus en possession d'une cigarette.

Alors je sais qu'il va falloir encore une fois faire le gendarme, parce qu'en ce moment on ne fait que ça. D'ailleurs, j'ai bien l'intention de prendre un arrêté avec verbalisation concernant les mégots que les gens jettent sur la voie



publique. J'ai l'intention également d'augmenter la contravention concernant les dépôts sauvages comme l'a fait Horbourg-Wihr. Il n'y a pas de raison, les pollueurs doivent payer.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la convention « Espace sans tabac » avec la Ligue contre le Cancer du Haut-Rhin,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Annexe 8 : Projet de convention « Espace sans Tabac » avec la Ligue contre le cancer*

## **22. INFORMATIONS**

**Autorisations d'urbanisme** : Denis ARNDT

M. UNAL Bekir : isolation et peinture des façades, 12 rue des Trois-Epis – LOGELBACH

M. RIGHINI Pascal : construction d'un garage 2 voitures et d'un carport avec démolition de l'ancien garage, 24 rue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

M. RODRIGUES Joaquim : construction d'un garage et modification de façades, 11 rue du Trèfle – WINTZENHEIM

PARC SOLAIRE DU GAMADOU - M. DELBOS Patrick : implantation d'un parc solaire photovoltaïque, rue du Muehlfeld – LOGELBACH

Mme ROTH Elisabeth : pose d'une toiture sur balcon existant et changement du garde-corps, 6 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – WINTZENHEIM

M. RAEDERSDORFF Emmanuel : mise en place d'un abri de jardin, 15 rue François Dietrich – WINTZENHEIM

CHORA - M. JOAO Pedro : ravalement de façades, 1 rue de la Cigogne – WINTZENHEIM

M. RIGHINI Pascal : remplacement de fenêtres et porte d'entrée, 24 rue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

M. LASSIAT Emmanuel : création d'un portail, d'un portillon, d'une clôture et remplacement de la terrasse existante, 21 rue Jean Monnet – LOGELBACH

M. LEFRANG Patrice : ravalement de façades, 1 rue Neufeld – WINTZENHEIM

LA FABIQUE DE LA PAROISSE SAINT-LAURENT - M. ROTHENBURGER Claude : isolation entre les chevrons, pose de nouvelles tuiles et remplacement de la zinguerie, 28 route de Colmar – WINTZENHEIM

SCI LES MYRTILLES - Mme OSTERMANN Messaouda : pose d'une pergola, d'une clôture, d'un portail et d'un portillon, 137 rue Clemenceau – WINTZENHEIM

M. PIROT Noël : changement de la clôture, 5 route de Turckheim – LOGELBACH

Mme LEMAN-HANNS Valentine : réfection de la charpente et de la toiture, changement de porte et création d'une ouverture, 46 rue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

M. MOTTNER Patrice : extension d'une maison individuelle avec démolition de la véranda et création d'un auvent, 31 rue des Bleuets – WINTZENHEIM

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU HAUT-RHIN - M. WITH Rémy : réaménagement de la cuisine et de la lingerie et création d'une aire pour les poubelles, 10 Chemin des Confins – LOGELBACH

M. FELLMANN Sébastien : création d'une piscine semi-enterrée, 20A rue Saint-Leurent – WINTZENHEIM

SCI LUNIVAL - M. KAUFFER Luc : rénovation et agrandissement d'une maison individuelle, 12 rue du Tiefenbach – WINTZENHEIM

M. MEYER Yannick : extension d'une maison individuelle, création d'ouvertures, remplacement de menuiseries et ravalement de façades, 20 rue René Schmitt – WINTZENHEIM

M. DURABN Ludovic : construction d'une véranda, 2 rue des Prés – LOGELBACH

M. AUBERTIN Romain : aménagement de combles avec création de fenêtres de toit, 3 rue Rehland – WINTZENHEIM

Mme ADAM Clélia : pose de volets, 10 rue Clemenceau – WINTZENHEIM

COMMUNE DE WINTZENHEIM - M. NICOLE Serge, Maire : division foncière, Lieu-dit Muehlfeld – LOGELBACH

M. BOIRON Guy : construction d'une piscine, 112 route de Colmar – WINTZENHEIM

M. THEILLER Jean-Luc : remplacement d'un portail et d'un portillon, 87 rue du Maréchal Joffre – WINTZENHEIM

Denis ARNDT : Vous avez vu, il y a toute une liste que je ne vais pas vous énumérer. Il y a quand même, malgré cette pandémie et ces confinements, des mouvements. Il y a en a 24 ou 25, je suis sûr que vous les avez lus avec attention et je vous fais grâce de la relecture.

Monsieur le Maire : Bon là il n'y a pas d'observations, il s'agit simplement d'une communication. En ce qui concerne les différentes manifestations, malheureusement comme l'a dit tout à l'heure Daniel LEROY, elles diminuent comme neige au soleil comme on dit à cause de cette pandémie. Voilà, je vais lui laisser la parole quand même pour qu'il puisse vous dire le peu qu'on a.

**Manifestations** : Daniel LEROY

Daniel LEROY : Je suis un peu jaloux de mon collègue des autorisations d'urbanisme qui lui ne lit pas parce qu'il y en a trop. Moi je vais quand même vous donner lecture des manifestations prévues.

MARS 2021		
28	10h00 à 12h00	Concert des adultes de l'école de musique et de danse - Auditorium de l'Arthuss
AVRIL 2021		
07	20h00	Concert Matskat – Auditorium de l'Arthuss
10 et 11		Bourse aux vêtements de l'Ecole la Dame Blanche – Halle des Fêtes
17 et 18		Bourse aux livres – Halle des Fêtes
24		Marché aux fleurs – Ateliers municipaux

AVRIL 2021		
24	10h00 à 18h00	Exposition Libre et sauvage – Halle des Fêtes
25	9h00 à 18h00	
28	15h00	Spectacle jeune public – Le bal des enfants – Eric Van-Praët - Auditorium de l'Arthuss
Mai 2021		
01 et 02		Bourse aux vélos des Scouts – Halle des Fêtes
05	20h00	Concert Redje - Auditorium de l'Arthuss
08		Challenge d'échecs de la Dame Blanche – Halle des Fêtes
09	8h00 à 13h00	Concours de batterie de l'Ecole de Musique – Auditorium de l'Arthuss
15	8h30	Journée citoyenne – Halle des Fêtes
24		Journée du souvenir ADEIF - CMJ
30	20h00	Concert de l'Ecole de Musique – Auditorium de l'Arthuss

Daniel LEROY : Nous avons évoqué, en Commission Culture, le souhait d'organiser encore un maximum de concert avant la mi-juillet parce qu'à force de reporter, on va finir par avoir un problème de bouchon et avoir trop de concerts. La saison culturelle de l'année suivante est déjà programmée et donc s'il fallait repousser toute la saison de cette année sur l'an prochain, on n'y arriverait pas. Si on peut, à partir de mi-mai et jusqu'à mi-juillet, placer un maximum de concerts qui ont été reportés car, pour l'instant nous n'avons rien annulé avec les artistes, ce serait formidable.

### **Décisions du Maire au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, et en application de la délibération du 23 mai 2020, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre à savoir :

1. **Modifications d'affectation des propriétés communales** : aucune décision
2. **Réalisation des emprunts** : aucune décision
3. **Marchés passés** :

Tiers	Objet	Montant	Emission
MISTRAL-01	ECRAN ET STATION ACCUEIL MAIRIE WINTZ ET ARTHUSS	475,2	03/12/2020
MISTRAL-01	ACQUISITION ORDINATEURS	27558	03/12/2020
AFC DETECOLETION	HONORAIRES DETECTION GEO REFERENCEMENT RESEAUX SENSIBLES	2871,72	03/12/2020
BEREST RHIN RHO	MAITRISE D'OEUVRE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE	3606,74	04/12/2020
RESEAU COCCI	MASQUES ENFANTS COVID 19	198,34	09/12/2020
ROSE ET FILS	SEL POUR ADOUCISSEUR DIVERS BATIMENTS	535,2	09/12/2020
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN	977,76	09/12/2020
ALSACE MIC	CABLE HDMI ECOLE PRIMAIRE WINTZ	47,88	09/12/2020
SIGMA KALO	PEINTURE BOITES AUX LETTRES PERE NOEL	92,86	09/12/2020
SIGMA KALO	PEINTURE BOITES AUX LETTRES PERE NOEL	50,23	09/12/2020
BATIMENTSIBOIS	CONTREPLAQUE ETC BOITE AUX LETTRES PERE NOEL	478,76	09/12/2020
BATIMENTSIBOIS	SAPIN DECOR NOEL FONTAINE	218,47	09/12/2020
CASTORAMA	BOITES AUX LETTRES ETC ANIMATIONS LETTRES PERE NOEL	327,25	09/12/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
LEITZ SARL	LAME CIRCULAIRE MENUISERIE	47,28	09/12/2020
BERNER	SOUS GANTS ET MINI TELEMETRE ATELIERS	429,11	09/12/2020
POSTE OPERATION	TIMBRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ ET ECOLE MATERNELLE LOG	360,12	09/12/2020
L'ARBOISERIE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE WINTZ	138,24	09/12/2020
MANUTAN	TABLEAU BLANC ETC ECOLE PRIMAIRE LOG	641,22	09/12/2020
JPG	FOURNITURES DE BUREAU	149,35	09/12/2020
NATHAN	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	603,4	09/12/2020
BNP PARIBAS	LOCATION GED DU 241220 AU 230321	630,72	09/12/2020
SYND INTER	ENLEVEMENT DECHETS VOIRIE	873,34	09/12/2020
OUEST VEND	BROSSE BALAYEUSE	448,34	09/12/2020
GESCIME	MODIFICATION CARTOGRAPHIQUES DANS LE COLUMBARIUM LOG	309,6	09/12/2020
JECOLEKERT B	VIENNOISERIES REUNION GENDARMERIE	8,4	09/12/2020
JECOLEKERT B	MANALA OFFERT AU PERSONNEL POUR LA SAINT-NICOLAS 2020	63,25	09/12/2020
SCHWENDI	COLLATION CONSEIL MUNICIPAL	538	09/12/2020
GISSINGER	PLANTATIONS POUR LE CITY PARK BODEN	8977,39	09/12/2020
TSCHIRHART	SAPINS DE NOEL	4203,3	09/12/2020
ALSACE MIC	2 WIRELESS HDMI VIDEO PROJECOLETEUR	719,4	09/12/2020
WUNSCHEL G	POTEAUX AQUILON ETC CHAPELLE HERZOG	634,56	09/12/2020
SARL FERTAL	PRODUITS D'ENTRETIEN	260,83	16/12/2020
RESEAU COCCI	PRODUITS D'ENTRETIEN	41,32	16/12/2020
RESEAU COCCI	PRODUITS D'ENTRETIEN	70,58	16/12/2020
ELECOLETIS BURKLE	PILES ELECOLETRONIQUES STOCK MAIRIE	29,27	16/12/2020
ELECOLETIS BURKLE	PILES STOCK ATELIER	18,13	16/12/2020
FIDUCIAL BUREAU	PLASTIFIEUSE ARTHUSS	227,3	16/12/2020
PICARD M2P	CYLINDRE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ MAIRIE ET ATELIERS	134,82	16/12/2020
SIGMA KALO	MANCHONS ETC SALLE UNGERER	269,94	16/12/2020
HEINTZ HEN	CLEFS MAIRIE WINTZ	64,74	16/12/2020
LEBLANC ILLUMIN	GUIRLANDES ETOLES DE NOEL	657,36	16/12/2020
FOURNI BUR	ENSEMBLE DE RAYONNAGE ARCHIVES	470,04	16/12/2020
FOUSSIER	POIGNEE ETC DIVERS BATIMENTS	160,27	16/12/2020
FOUSSIER	SERRURE ANTIPANIQUE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	133,25	16/12/2020
FOUSSIER	EMBASE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	61,58	16/12/2020
FOUSSIER	CYLINDRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	462,54	16/12/2020
FOUSSIER	BOULON ETC STOCK	26,45	16/12/2020
FOUSSIER	BANDE PORTATIVE ETC DIVERS BATIMENTS	108,25	16/12/2020
FOUSSIER	JEU ROSACE ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	22,54	16/12/2020
SAGOS	PEINTURE DE NOEL	36,65	16/12/2020
HORMALYS	GAZON ESPACES VERTS	101,6	16/12/2020
HORMALYS	CRAMPONS CRAPAL ESPACES VERTS	16,15	16/12/2020
HORMALYS	PIQUETS ETC CITY PARK BODEN	307,21	16/12/2020
GRAVIERE D	BETON BITUMEUX VOIRIE	296,18	16/12/2020
GEDIMAT	TIGES FILETEES ETC VOIRIE	103,43	16/12/2020
FOUSSIER	BALAI ETC ESPACES VERTS	143,62	16/12/2020
PROLIANS SCHMER	CHAUSSURES DE SECURITE	797,32	16/12/2020
ORANGE IN	INTERNET ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE LOGELBACH	48	16/12/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE GAZ POMPIERS	17,4	16/12/2020
FRUH XAVIER SA	REPLACEMENT VENTILATEUR DE LA CHAUDIERE ARTHUSS	997,2	16/12/2020
COLMAR EAU	CURAGE BAC A GRAISSES SALLE UNGERER	248,26	16/12/2020
LRT LES RECOLEYCLE	DEBLAIS TERREUX	102,96	16/12/2020
ACIPA	MAINTENANCE IMPRIMANTE HPP 57750	219,71	16/12/2020
ADECOLE IMMO	PRELEVEMENT BITUME RUE DES DOMINICAINES LOG	718,87	16/12/2020
WINTZEDIS	BONBONS ANIMATIONS LETTRES AU PERE NOEL	92,72	16/12/2020
HIRTZ	GNR	1446	16/12/2020
TREMLIN	NETTOYAGE MANUEL DES CIMETIERES	9900	16/12/2020
COLMAR EAU	ENTRETIEN PROTECTION INCENDIE	4233,6	16/12/2020
COLMARIENN	SUPPRESSION ET DEPLACEMENT POTEAU INCENDIE RUE JOFFRE WINTZ	6545,3	16/12/2020
LAMMER SAR	TRAVAUX SUR LE CALVAIRE EGLISE SAINT-LAURENT	4800	16/12/2020
CHUBB	MAINTENANCE SYSTEME DETECTION INCENDIE ARTHUSS	2388,24	16/12/2020
NEW ENERGY	SOLDE HON CONTRAT M.O. FOURN ELECOLETRICITE	3300	16/12/2020
NUIT BLANC	PHOTOS DIVERS MANIF ET DIVERS CONCERTS ARTHUSS	1500	16/12/2020
EQUIP PRO	ETOILES DE NOEL ET PERE NOEL	11058,64	16/12/2020
EQUIP PRO	DECORATION DE NOEL	3505,54	16/12/2020
CAP VERS	ENTRETIEN ANNUEL 2020 PARC DE JEU DU BODEN	4565,71	16/12/2020
CAP VERS	ENTRETIEN ANNUEL 2020 CARREFOUR DU LIGIBEL	10149,62	16/12/2020
CAP VERS	ENTRETIEN ANNUEL 2020 CHAPELLE DES BOIS	1444,81	16/12/2020
CAP VERS	ENTRETIEN ANNUEL 2020 RUE JACQUES PREVERT RUE DE LA VALLEE	6102,64	16/12/2020
COSEEC	PRESTATION MECANIQUES 2020 TERRAIN FOOT ANNEXE	64,8	16/12/2020
COSEEC	PRESTATION MECANIQUES 2020 TERRAIN D'HONNEUR	478,8	16/12/2020
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION 2020 TERRAIN D'HONNEUR	209,7	16/12/2020
COSEEC	PLAN DE FERTILISATION 2020 TERRAIN ANNEXE	489,3	16/12/2020
MOLECULE	LAMPE DE VIDEOPROJECTEUR ARTHUSS	466,8	16/12/2020
SATD EQUIP	CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS AU BODEN	40619,88	16/12/2020
SARL FERTAL	PRODUIT ENTRETIEN	311,09	16/12/2020
ROSE ET FILS	REPLACEMENT MANOMETRE ATELIERS	36,36	16/12/2020
ACIPA	WEBCAM POUR DIVERSES REUNIONS	45,36	16/12/2020
ACIPA	ECOUTEURS AVEC MICRO POUR DIVERSES REUNIONS	46,14	16/12/2020
RESEAU COCCI	MANCHE ET RACLETTE DIVERS BATIMENTS	37,02	16/12/2020
ACIPA	CARTOUCHES MAIRIE	458,39	16/12/2020
AUTOVIS 01	VISITE VM TMA CAMION POMPIERS FL 551 XV	104	16/12/2020
OUEST VEND	BROSSE BALAYEUSE	241,88	16/12/2020
QUADIENT FRANCE	FRAIS DE GESTION MACHINE A AFFRANCHIR	29,87	16/12/2020
ALSACE MIC	ABONNEMENT 2 MOIS A ZOOM VIDEOCONFERENCE	33,58	16/12/2020
GRIMMER C	PAPILLOTES POUR NOEL	29,69	16/12/2020
JOSMEYER	BOUTEILLES VENDANGES TARDIVERSES	354,24	17/12/2020
JOSMEYER	BOUTEILLES VENDANGES TARDIVERSES	560,88	17/12/2020
FREPPEL EDAC	COURRIER REPONSE AU PERE NOEL	134,4	17/12/2020
FREPPEL EDAC	GAZETTE DU LEVRIER	2737,9	17/12/2020
SARL FERTAL	PRODUITS D'ENTRETIEN	380,93	31/12/2020
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	231,59	31/12/2020
ADELYA	MICROFIBRES	161,95	31/12/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
ELECOLETIS BURKLE	FOURNITURES DIVERSES	327,16	31/12/2020
EGLINSDOER	PROFIL PVC SALLE CONSEIL MUNICIPAL	8,5	31/12/2020
MIRCO	VITRE CRECHE POM DE REINETTE	3,44	31/12/2020
HEINRICH C	REGARD DE TROTTOIR PRIMAIRE DAME BLANCHE	174,25	31/12/2020
SIGMA KALO	PEINTURE SALLE UNGERER	91,15	31/12/2020
SANISITT	AMORCEUR STADE DE FOOT	485,88	31/12/2020
SANISITT	TETE THERMOSTATIQUE ETC ECOLE MATERNELLE LOG	172,45	31/12/2020
CASTORAMA	FOURNITURE PROGRAMMATEUR NOEL	11,8	31/12/2020
HEINTZ	CLEFS	21,6	31/12/2020
FOUSSIER	CORNIERE ETC BOITE AUX LETTRES PERE NOEL	31,19	31/12/2020
FOUSSIER	JOINT SALLE UNGERER	73,79	31/12/2020
FOUSSIER	BARILLET BOITE AUX LETTRES PERE NOEL	21,85	31/12/2020
FOUSSIER	SERRURE ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	125,44	31/12/2020
FOUSSIER	SUPPORT ETC DIVERS BATIMENTS	51,62	31/12/2020
FOUSSIER	JEU TRINGLES ETC	69	31/12/2020
FOUSSIER	PINCE ETC PARKING CRECHE LOG	152,46	31/12/2020
FOUSSIER	BOITIER ETC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	197,42	31/12/2020
FOUSSIER	SERRURE ETC ECOLE MATERNELLE WINTZ	82,87	31/12/2020
CARRIERES	CONCASSE	546,89	31/12/2020
LOUK SPORTS	TEE SHIRTS ESPACE ANIMATIONS ARTHUSS	770	31/12/2020
ABPOST	CARTOUCHES MACHINE A AFFRANCHIR	360	31/12/2020
JECKERT	BONS CADEAUX PERSONNEL	180	31/12/2020
STI BUREAUTIQUE	MAINTENANCE SERVICE GED	277,66	31/12/2020
COLMAR EAU	CURAGE STATION RELEVAGE ARTHUSS	136,5	31/12/2020
LYCEE POLYVALEN	ABATTAGE FEUILLUS	696	31/12/2020
CENTRE AUT	CONTROLE POLLUTION VEHICULE PEUGEOT BOXER AX-449-TJ	24,65	31/12/2020
TP SERVICE	REPARATION BOXER PLATEAU	57,56	31/12/2020
TP SERVICE	REPARATION PORTE OUTILS LINDNER	858,61	31/12/2020
ALSACE MIC	INTERVENTION SUR NEON TABLEAU BLANC ECOLE PRIMAIRE WINTZ	142,2	31/12/2020
SATD EQUIP	REPARATION AIRE DE JEUX BODEN	410,4	31/12/2020
SOCOTECOLE	VERIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE CHAPELLE HERZOG	126,9	31/12/2020
NET EXPLORER	MAINTENANCE APPLICATION NETEXPLORER START	705,6	31/12/2020
EKYMOS	INTERVENTION REINSTALLATION LOGICIEL ARTHUSS	763,85	31/12/2020
LA COULEUR ZEBR	MAINTENANCE SITE INTERNET DU 200320 AU 200321	780	31/12/2020
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTIVIRUS ETC MAIRIE JUILLET 2020	118,8	31/12/2020
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTIVIRUS ETC MAIRIE NOV 2020	180	31/12/2020
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTIVIRUS ETC MAIRIE AOUT 2020	111,6	31/12/2020
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTIVIRUS ETC MAIRIE SEPT 2020	115,2	31/12/2020
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTIVIRUS ETC MAIRIE OCT 2020	165,6	31/12/2020
PGE	DEPANNAGE SCANNER ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	72	31/12/2020
ART PRESSI	NETTOYAGE COSTUME LAPIN	120	31/12/2020
FREPEL EDAC	CARTE DE VOEUX DES AINES	392,4	31/12/2020
WINTZEDIS	CAFE FILTRE CARTE D'OR CABINET DU MAIRE	22,9	31/12/2020
ESPOIR	DESHERBAGE MANUEL MASSIF POLE SPORTIF WINTZENHEIM	2520	31/12/2020
CAP VERS	ENTRETIEN ANNUEL 2020 TAILLE ARBUSTES ET ROSIERS	1081,14	31/12/2020

Tiers	Objet	Montant	Emission
TP SERVICE	REPLACEMENT 4 PNEUS PORTE OUTILS LINDNER	1977,6	31/12/2020
ALLO INCEN	VERIFICATION DES EXTINCTEURS ARTHUSS	1677,68	31/12/2020
OFFICE NA	DIAGNOSTICS APPROFONDI EN HAUTEUR - DIVERS ARBRES COMMUNE	3960	31/12/2020
GECOLEO	CARTES DE VOEUX	2473,2	31/12/2020
DS CLOISON	LOT 8 PLATRERIE FAUX PLAFONDS POLE MEDICAL LOGELBACH	0,09	07/12/2020
DUBERNARD	MISE EN PLACE AFFICHAGE PLAN D'EVACUATION POLE MEDICAL LOG	633,04	14/12/2020
STIHLE FRERES	LOT 11 CHAUFFAGE CLIMATISATION POLE MEDICAL LOGELBACH	4075,35	14/12/2020
DUBERNARD	VERIFICATION EXTINCTEURS POLE MEDICAL LOG	53,91	17/02/2021
LAMMER SAR	LOT 7 CREPIS POLE MEDICAL LOGELBACH	45,46	10/02/2021
LAMMER SAR	LOT 7 CREPIS POLE MEDICAL LOGELBACH	863,67	10/02/2021
SCHINDLER	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL LOGELBACH	303,57	03/02/2021
SCHINDLER	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL LOG	87	27/01/2021
MENUISERIE BREY	LOT 14 MENUISERIES INTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH	352,58	20/01/2021
MENUISERIE BREY	LOT 14 MENUISERIES INTERIEURES POLE MEDICAL LOGELBACH	6698,89	20/01/2021
GIAMBER 02	LOT 18 TERRASSEMENT VRD POLE MEDICAL LOGELBACH	2909,93	20/01/2021
NOLL CONCEPT	HONORAIRES M.O. POLE MEDICAL LOGELBACH	28997,04	14/01/2021
FREGONESE	LOT 3 ECHAFAUDAGE FREGONESE POLE MEDICAL LOGELBACH	417,26	05/01/2021
EXHELIA	LOT 9 ELECTRICITE EXHELIA POLE MEDICAL LOGELBACH	8914,92	05/01/2021
SCHINDLER	LOT 12 ASCENSEUR SCHINDLER POLE MEDICAL LOGELBACH	6585	05/01/2021
MULTISOLS	LOLT 13 CARRELAGE MULTISOLS POLE MEDICAL LOGELBACH	110,57	05/01/2021
MULTISOLS	LOT 13 CARRELAGE MULTISOLS POLE MEDICAL LOGELBACH	2100,81	05/01/2021
MSP PEINTURE	LOT 15 PEINTURE MSP POLE MEDICAL LOGELBACH	67,33	05/01/2021
MSP PEINTURE	LOT 15 PEINTURE MSP POLE MEDICAL LOGELBACH	1279,34	05/01/2021
HUG METALLERIE	LOT 17 SERRURERIE HUG POLE MEDICAL LOGELBACH	928,03	05/01/2021
HUG METALLERIE	LOT 17 SERRURERIE HUG POLE MEDICAL LOGELBACH	48,84	05/01/2021
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOGELBACH	119,54	05/01/2021
BILZ COUVERTURE	LOT 5 COUVERTURE ZINGUERIE POLE MEDICAL LOGELBACH	2271,24	05/01/2021
RAUSCHMAIER ISO	TRAVAUX DE CALORIFUGE POLE MEDICAL WINTZENHEIM	1504,04	23/02/2021
DUBERNARD	VERIFICATION EXTINCTEUR POLE MEDICAL WINTZ	146,4	17/02/2021
NOLL CONCEPT	MISSION MAITRISE OEUVRE POLE MEDICAL WINTZ	6911,09	15/02/2021
TME ASCENSEURS	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE MEDICAL WINTZ	458,51	20/01/2021
WADEL WINNIGER	SAPINS NORDMANN	148	27/01/2021
WISSON EXPL FOR	FACONNAGE DE GRUMES	3249,13	13/01/2021
DISCHGANG	SECURISATION PISTE CYCLABLE CHEMIN PANORAMA	1550	13/01/2021
LOXAM COLMAR	LOCATION NACELLE ESPACES VERTS	1132,36	24/02/2021
JECOLEKERT	VIENNOISERIES POUR REUNION	9,6	24/02/2021
JECOLEKERT	VIENNOISERIES POUR REUNION	18	24/02/2021
GRIMMER	BALLOTIN CHOCOLAT PORTE-DRAPEAU CEREMONIE DE LA LIBERATION	17	24/02/2021
ACIPA	MAINTENANCE IMPRIMANTE HP 57750 SERVICE RH	208,8	24/02/2021
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS ETC MAIRIE JANVIER 2021	278,4	24/02/2021
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTI VIRUS ETC MAIRIE NOVEMBRE 2020	62,4	24/02/2021
SGS AUTOMOTIVE	ETALONNAGE CINEMOMETRE PROLASER POLICE MUNICIPAL	240	24/02/2021
TP SERVICE	REPARATION BALAYEUSE	684,59	24/02/2021
AUCHAN WINTZ	BONS CADEAUX	120	24/02/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES	219,34	24/02/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
ESPACE PRO	CHAUSSURES D'INTERVENTION POLICE MUNICIPALE	182	24/02/2021
BERNER	GANTS ET PETIT MATERIEL	339,16	24/02/2021
LEITZ SARL	LAME SCIE A RUBAN	29,1	24/02/2021
FERBAT	SUPPORT TABLETTE ETC SALLE DU CONSEIL MAIRIE WINTZ	738,9	24/02/2021
ERGONOMIQUE	SOURIS ERGONOMIQUES SOLDEES	207,6	24/02/2021
ERGONOMIQUE	SOURIS ERGONOMIQUES	106,8	24/02/2021
SARL FERTAL	MOTEUR ASPIRATEUR ETC ATELIERS	378,55	24/02/2021
2T BE SPRL	DEGUISEMENTS ESPACE ANIMATION ARTHUSS	132,9	24/02/2021
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	74,43	24/02/2021
RESEAU COCCI	LINGETTES DESINFECTANTES	187,78	24/02/2021
VET PRO	VETEMENT DE TRAVAIL POLICE MUNICIPALE	73,8	23/02/2021
ALLO INCEN	EXTINCTEURS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	501,1	23/02/2021
ELECOLETIS	PETIT MATERIEL CASERNE DES POMPIERS	487,4	23/02/2021
ELECOLETIS	LAMPES COULOIR ECOLE MATERNELLE WINTZENHEIM	981,6	23/02/2021
ELECOLETIS	LED ROUGE ETC SALLE UNGERER	127,86	23/02/2021
BERNER	PETIT MATERIEL ATELIERS	77,62	23/02/2021
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN	330,38	23/02/2021
ADELYA	ASPIRATEUR DIVERS BATIMENTS	776,02	23/02/2021
SIGNALISATION	TUBE ALLU ETC VOIRIE	1471,8	23/02/2021
WUNSCHER G	PANNEAUX AQUILON PARC ACKER	1612,8	23/02/2021
CLIMA FROID	REPARATION CHAUFFAGE SALLE MAIRIE WINTZENHEIM	5944,67	23/02/2021
HUG METALLERIE	LOT 02 SERRURERIE SQUARE HERZOG	972,44	23/02/2021
HUG METALLERIE	LOT 02 SERRURERIE SQUARE HERZOG	18476,32	23/02/2021
NEOBE	HONORAIRES ASSISTANCE A M.O. VIDEOPROTECTION	2580	18/02/2021
BUREAU VALLEE	FAUTEUIL ETC MAIRIE DE WINTZENHEIM	577,89	17/02/2021
SIGNATURE	ACQUISITION FOURREAUX	401,7	17/02/2021
MISTRAL-01	PC PORTABLE DELL POUR FINANCES	1525,2	17/02/2021
MISTRAL-01	PC PORTABLE SERVICE ELECOLETRICITE	1561,2	17/02/2021
REFPAC GPAC	CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE SUIVI POUR LA GESTION DE LA TLPE	1283,61	17/02/2021
REAKTIV ASPHALT	ENROBE DE REPARATION REACTIF DANS DIVERSES RUES	1577,88	17/02/2021
MICHEL ETS	FOURNITURES DE MATERIELS POUR LES ESPACES VERTS	1206,58	17/02/2021
SOCOTEC AGENCE	SYSTEME DE SECURITE INCENDIE SSI SALLE UNGERER	839,45	17/02/2021
DUBERNARD	MAINTENANCE EXTINCTEURS POLE SPORTIF	97,85	17/02/2021
DUBERNARD	MAINTENANCE EXTINCTEURS ARTHUSS	345,34	17/02/2021
SUEZ RV NORD ES	DECHETS RECYCLABLES DIVERS BATIMENTS	396	17/02/2021
MILAN PRES	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRMAIRE WINTZ	360	17/02/2021
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP ECOLE PRIMAIRE WINTZENHEIM	53,17	17/02/2021
LDE ARTEMIS	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRMAIRE WINTZ	5,2	17/02/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRMAIRE WINTZ	555,63	17/02/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRMAIRE WINTZ	95,26	17/02/2021
HORMALYS	GANTS SECATEURS ETC ESPACES VERTS	652,66	17/02/2021
HORMALYS	ELAGEUR ET GRATTOIR WOLF ESPACES VERTS	66,54	17/02/2021
HORMALYS	PELLE POLYMERE VMAX ESPACES VERTS	66,34	17/02/2021
HORMALYS	FILM ETIR NOIR ET RUBAN SIGNAL ESPACES VERTS	44,59	17/02/2021
HORMALYS	CUTTER ET LAMES DE CUTTER EESPACES VERTS	9,29	17/02/2021



Tiers	Objet	Montant	Emission
HORMALYS	CANISSE BAMBOU ESPACES VERTS	47,64	17/02/2021
HORMALYS	MANCHE TELESCO ET ENROULEMENT ESPACES VERTS	118,16	17/02/2021
HERTZOG REVETEM	SOL PVC POUR BUREAU	470,4	17/02/2021
ERGONOMIQUE	SOURIS ERGONOMIQUE	528	17/02/2021
BERNER	FOURNITURES PETIT MATERIEL	102,02	17/02/2021
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN	10,9	17/02/2021
BEREST RHIN RHON	MISSION MO RESTRUCTURATION RUE JOFFRE	2189,81	10/02/2021
ALSACE ARR	INSTALLATION ARROSAGE AUTOMATIQUE PLACE DE LA MAIRIE	3878,5	10/02/2021
ALSACE ARR	INSTALLATION ARROSAGE AUTOMATIQUE MASSIF FONTAINE	4027,5	10/02/2021
CHAMPION DREYFU	LAME CHASSE NEIGE RECHARGE OXYGENE ET ACETYLENE	174,96	10/02/2021
CHAMPION DREYFU	LAME CHASSE NEIGE RECHARGE OXYGENE ET ACETYLENE	525,6	10/02/2021
EUROFINS	CONTRAT DE PRELEVEMENT ET ANALYSE DE LEGIONNELLES	2104,8	10/02/2021
SHARP BUSINESS	MAINTENANCE COPIEUR SHARP FINANCES	1077,31	10/02/2021
HP SECOLEURITE	MAINTENANCE ALARME DIVERS BATIMENTS	2384	10/02/2021
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	1392,98	10/02/2021
KRICK HUBE	VT COMITE RESTREINT CEREMONIE PATRIOTIQUE	198,18	10/02/2021
GESCIME	REALISATION PRESTATION CARTOGRAPHIQUE CIMETIERE LOGELBACH	498	10/02/2021
PYRESCOM	MAINTENANCE AIVIA 220 PREMIUM DEFIBRILATEUR	240	10/02/2021
TP SERVICE	REPARATION MOTOCULTEUR	821,23	10/02/2021
TP SERVICE	REPARATION RENAULT MASTER EX 712 RV	155,56	10/02/2021
CHEMINETTE	TRAVAUX DE RAMONAGE APP	63,26	10/02/2021
LEIMACHER	RAMONAGE ECOLES LOGELBACH LOGEMENT ET SALLE UNGERER	273,24	10/02/2021
ROSE ET FILS	REPARATION DE FUITE AU SOUS SOL DE LA MAIRIE DE WINTZENHEIM	186	10/02/2021
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE GAZ POMPIERS	17,52	10/02/2021
FREPEL EDAC	PAPETERIE	130,8	10/02/2021
POULAILLON	BON CADEAU	60	10/02/2021
FIDUCIAL BUREAU	FOURNITURES DE BUREAU MAIRIE	786,65	10/02/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	438	10/02/2021
MICHEL ETS	BID COMP 3 5L TRANSPARENT ETC ESPACES VERTS	169,07	10/02/2021
FOUSSIER	COFFRET 4 MECOLEHES STOCK DIVERS BATIMENTS	25,63	10/02/2021
FOUSSIER	COLONNE PASSE CABLE BUREAU	34,86	10/02/2021
FOUSSIER	PROTECTION BAS DE PORTE ETC SALLE UNGERER	157,49	10/02/2021
FOUSSIER	BAGUE SALLE UNGERER	20,82	10/02/2021
FOUSSIER	TAQUET ETC EPL	46,86	10/02/2021
ZOLPAN	PEINTURE SALLE UNGERER	138,29	10/02/2021
ZOLPAN	PEINTURE SALLE UNGERER	38,39	10/02/2021
GEDIMAT	RAIL KNAUF ECOLET PRESBYTERE DE LOGELBACH	78,24	10/02/2021
COMAFRANC	AMPOULES POUR EP	357,89	10/02/2021
SIGMA KALO	PANTEX VELOURS PRESBYTERE LOGELBACH	29,87	10/02/2021
WINTZEDIS	DIVERSES PILES	41,79	10/02/2021
ELECOLETIS BURKLE	INTER POSIT POUSSOIR METAL ATELIER	47,72	10/02/2021
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	138,15	10/02/2021
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	88,02	10/02/2021
ADELYA	PRODUITS D'ENTRETIEN DIVERS BATIMENTS	236,22	10/02/2021
FOUSSIER	TROUSSE MULTISECOURS FLOTTE VEHICULE	70,8	10/02/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
DISTEL	PLATEFORME SUR TOITURE ETANCHEITE ARTHUSS	31140	03/02/2021
SATD EQUIP	ACQUISITION FOURREAUX POUR BUTS DE FOOTBALL	301,2	03/02/2021
SIGNALS	PRODUITS DIVERS BATIMENTS	1460,56	03/02/2021
RESEAU COCCI	MASQUES COVID 19	2005,82	03/02/2021
RESEAU COCCI	MASQUES COVID 19	2005,82	03/02/2021
FORUM SIRIUS	MAINTENANCE LOGICIEL BILLETTERIE ARTHUSS 1ER TRIMESTRE 2021	379,66	03/02/2021
BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT CONNECT DONNEES SOCIALES EMAGNUS	84,77	03/02/2021
TP SERVICE	REPARATION PILONNEUSE MT65	180,68	03/02/2021
TP SERVICE	REPARATION SCIE A SOL	151,42	03/02/2021
TP SERVICE	REPARATION GROUPE ELECOLETROGENE	136,72	03/02/2021
TP SERVICE	REPARATION DECOLEOPEUSE STIHL	113,26	03/02/2021
HAIR AMANDINE	BONS CADEAUX	30	03/02/2021
SANISITT	PRESTORIZON ROBINET	362,4	03/02/2021
SANISITT	CARTOUCHE POUR CHALUMEAU ETC APP	251,68	03/02/2021
SANISITT	GROUPE DE SECURITE 11 RUE DE LA VALLEE	61,06	03/02/2021
SANISITT	COLLE ETC CHALLET APP	67,15	03/02/2021
SANISITT	JOINT ETC 11 RUE DE LA VALLEE	117,85	03/02/2021
SANISITT	TUBES ETC PRESBITERE LOGELBACH	104,65	03/02/2021
SIGMA KALO	PEINTURE POUR PRESBYTERE	26,95	03/02/2021
SCHWAB S N	MATERIEL PHARMACEUTIQUES POMPIERS	101,9	03/02/2021
APAVE	MISSION SPS LOTS VRD ET RESEAUX RESTRUCTURATION RUE JOFFRE	624	02/02/2021
PROTECTAS	HON MISSION DE CONSEIL ET ASSISTANCE ASSURANCE 2021-2025	2019,6	27/01/2021
TP SERVICE	REPARATION BALAYEUSE	3020	27/01/2021
FRUH XAVIER SA	MISE EN PLACE DESEMBOURBEUR SALLE ARTHUSS WINTZ	7030,36	27/01/2021
ALTER EGO	LOCATION FONTAINES A EAU 2021 MAIRIE ET ATELIERS	1296	27/01/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	1024,96	27/01/2021
ADELYA	PRODUITS DE NETTOYAGE	6757,88	27/01/2021
EVE RISQUE	VERIF PERIODIQUE APPAREIL DE LEVAGE	602,4	27/01/2021
TP SERVICE	REPARATION BALAYEUSE	244,38	27/01/2021
TP SERVICE	REPARATION BERLINGOT 5189 XQ 68	672,78	27/01/2021
CENTRE DE CONTR	CT PEUGEOT PARTNER ELECOLETRIQUE EJ 140 XN	73	27/01/2021
SIEMENS	REPLACEMENT BLOC D'ALIMENTATION SSI SALLE TOMI UNGERER	824,4	27/01/2021
CLIMA FROID	NETTOYAGE ET DESINFECTIION CLIMATISATION	157,57	27/01/2021
SEDI IMPR	FOURNITURES SERVICES	697,32	27/01/2021
BERGER LEVRAULT	FOURNITURES SERVICES	997,5	27/01/2021
FUCHS BOU	BONS CADEAUX	40	27/01/2021
HAIR AMANDINE	BONS CADEAUX	30	27/01/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRIMAIRE LOG	374,89	27/01/2021
ACIPA	CARTOUCHES ENCRE MAIRIE SOLDE	207,55	27/01/2021
GEDIMAT	FILS VOIRIE	55,2	27/01/2021
HORMALYS	DEMI RONDIN POUR ESPACES VERTS	11,76	27/01/2021
COMPTOIR AGRICO	SEL DE DENEIGEMENT	252	27/01/2021
ADELYA	ARMOIRES A PHARMACIE DIVERS BATIMENTS	166,22	27/01/2021
BATIBOIS	VERNIS INCOLORE ECOLE MATERNELLE WINTZ	103,13	27/01/2021
MIRCO	GLACES CLAIRES SERV ETAT CIVIL MAIRIE WINTZ	126,13	27/01/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
ANIMO CONCEPT	SACS POUR DEJECTIONS CANINES	820,8	27/01/2021
2M FERMETURES	TABLIER VOLET ROULANT ATELIER RELAIS 20 RUE JOFFRE WINTZ	118,58	27/01/2021
ELETIS BURKLE	MAT ELECTRIQUE ECOLE PRIMAIRE WINTZ	789,4	27/01/2021
ELETIS BURKLE	LUMILUX ECOLE PRIMAIRE WINTZ	294	27/01/2021
ELETIS BURKLE	MATERIEL ELECTRIQUE BUREAU MAIRIE WINTZ	107,76	27/01/2021
BERNER	PETIT MATERIEL ATELIERS	308,1	27/01/2021
ELECOLETIS BURKLE	BLOC ECLAIRAGE DE SECOURS ARTHUSS	1883,4	20/01/2021
BOULANGER MAG 5	ACQ.MACHINE A LAVER MAIRIE CENTRE	399	20/01/2021
SVP	HONORAIRES 0101 AU 310321 CONTRAT INTEGRAL	2144,59	20/01/2021
LIMA SERVICES	NETTOYAGE VITRERIE DIVERS BATIMENTS	6666	20/01/2021
GRIMMER C	CHOCOLATS CADEAUX	622,14	20/01/2021
OTIS	MAINTENANCE PORTE SECTIONNELLE CASERNE POMPIERS	943,7	20/01/2021
ACIPA	MAINTENANCE IMPRIMANTE RH HP57750 1401AU14042021	90	20/01/2021
MISTRAL-01	MAINTENANCE ANTIVIRUS 12/2020 PC MAIRIE	140,4	20/01/2021
LOGITUD	MAINTENANCE PV ELECTRONIQUE ANNEE 2021	994,8	20/01/2021
PYRESCOM	MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR MAIRIE	336	20/01/2021
SOLARPROTECOLE	REPROGRAMMATION STORES	552,6	20/01/2021
TP SERVICE	REPARATION BALAYEUSE	224,09	20/01/2021
TP SERVICE	REPARATION BOXER PLATEAU	85,3	20/01/2021
TP SERVICE	REPARATION BALAYEUSE	269,44	20/01/2021
AIR LIQ 01	LOCATION BOUTEILLE GAZ POMPIERS	17,4	20/01/2021
BON COIN	BONS CADEAUX	100	20/01/2021
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRMAIRE LOG	415,44	20/01/2021
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRMAIRE LOG	204,89	20/01/2021
RUC COLMAR	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRMAIRE LOG	63,24	20/01/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE MATERNELLE WINTZ	331,56	20/01/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRMAIRE LOG	30,2	20/01/2021
EQUIP PRO	COSTUME PERE NOEL ETC	393,18	20/01/2021
GEDIMAT	BETON ETC ENT VOIRIE	390,23	20/01/2021
EQUIP PRO	SACS KRAFT SACHETS CADEAUX	38,04	20/01/2021
ZOLPAN	WHITE SPIRIT ETC DIVERS BATIMENTS	133,22	20/01/2021
BUREAU VALLEE	REPOSE PIED BUREAU MAIRIE WINTZ	46,8	20/01/2021
CHAMPION DREYFU	RECHARGE ARCAL ETC	249,8	20/01/2021
ADELYA	PRODUITS ENTRETIEN	315,49	20/01/2021
SCHWAB S N	PRODUITS PHARMACEUTIQUES MAIRIE WINTZ	24	20/01/2021
SCHWAB S N	PARAPHARMACIES POUR DIVERS BATIMENTS	38,7	20/01/2021
WINTZEDIS	PARAPHARMACIE POUR DIVERS BATIMENTS	125,78	20/01/2021
EUROVIA AL	LOT 1 VOIRIE RESTRUCTURATION RUE JOFFRE WINTZENHEIM	120292,77	14/01/2021
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE PROLOGICIEL CONTRAT SERVICE	5068,25	13/01/2021
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE LOGICIEL E MAGNUS 2021	6535,69	13/01/2021
DIAC LOCATION	LOCATION BATTERIE ZOE FD 222 FR DU 210319 AU 311220	1523,44	13/01/2021
BOULANGERIE SCH	PAINS SURPRISES POUR REUNION	49,6	13/01/2021
WINTZEDIS	CLEMENTINES ETC FETES DE NOEL ECOLE PRIMAIRE WINTZ	38,86	13/01/2021
AIGA	MAINTENANCE LOGICIEL FACTURATION ESP ANIMATIONS ARTHUSS	975,88	13/01/2021
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE PROLOGICIEL PORTAIL ACHATS 2021	540,85	13/01/2021

Tiers	Objet	Montant	Emission
RISO FRANCE	MAINTENANCE DUPLICOPIEUR RISO	24,72	13/01/2021
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR ARTHUSS	368,35	13/01/2021
KONE	MAINTENANCE ASCENSEUR MAIRIE	172,08	13/01/2021
ORONA EST ASCEN	MAINTENANCE ASCENSEUR POLE SPORTIF	299,04	13/01/2021
SIMPLY	BONS CADEAUX	30	13/01/2021
BERGER LEVRAULT	FOURNITURES ETAT CIVIL	92,28	13/01/2021
GRIMMER C	BONS CADEAUX	310,04	13/01/2021
MAJUSCULE HISLE	FOURNITURES SCOLAIRES ECOLE PRMAIRE LOG	196,06	13/01/2021
ACIPA	CARTOUCHES ENCRE MAIRIE	451,1	13/01/2021
MICHEL ETS	PROTEGE MAINS ETC ESPACES VERTS	73,15	13/01/2021
WINTZEDIS	ENCEINTES PORTABLES ETC ECOLE MATERNELLE LOG	397,7	13/01/2021
SIGNATURE	PANNEAUX FLEXILOR LA FORGE	1900,44	06/01/2021
SCHOENENBE	POSE GOUTTIERES ECOLE MATERNELLE WINTZ	5270,84	06/01/2021
WUNSCHEL	PANNEAUX ET POTEAUX PARC ACKER	6619,2	06/01/2021
ADEQUAT	BUTEES DE PARKING POUR PARKING DE LA CRECHE	802,92	06/01/2021
SIGNATURE	PANNEAU FLECHE DIRECTION POLE MEDICAL LOG	329,18	06/01/2021
ALSACE ARR	INSTALLATION ARROSAGE AUTOMATIQUE ILOT PASCALINA	671,2	06/01/2021

4. **Locations de salles** : aucune décision

5. **Création des régies comptables** : aucune décision

6. **Délivrances des concessions dans les cimetières** :

**Ancien cimetière de Wintzenheim :**

11 décembre 2020 : Renouvellement de la concession section E Tombe 106 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

21 décembre 2020 : Renouvellement de la concession section G Tombe 80 pour une durée de 15 ans pour un montant de 160€.

21 janvier 2021 : Renouvellement de la concession section E Tombe 132 pour une durée de 15 ans pour un montant de 400€.

**Nouveau cimetière de Wintzenheim :**

15 décembre 2020 : Renouvellement de la concession section I Tombe 11 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

**Ancien cimetière de Logelbach :**

12 janvier 2021 : Achat de la concession section Y Tombe 34 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

**Nouveau cimetière de Logelbach :**

28 décembre 2020 : Achat de la concession section B Tombe 33 pour une durée de 30 ans pour un montant de 320€.

**Colombarium de Logelbach :**

25 janvier 2021 : Achat Colonne 16 – Face A Case 53 pour une durée de 15 ans pour un montant de 610€.

7. **Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges** : aucune décision

8. **Aliénations de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €** : aucune décision

9. **Frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts** :

16/12/2020 : ADVEN – Honoraires dans le cadre du contentieux Commune de Wintzenheim/Madame ALLOUI – 1728 €. Madame ALLOUI a retiré son recours le 26 janvier 2021.

Dans le cadre du contentieux Commune de Wintzenheim/BATTO, le Plan Local d'Urbanisme adopté en 2019 a été annulé par le Tribunal Administratif. La commune a fait appel et a mandaté le cabinet d'avocats ADVEN pour la représenter.

10. **Reprises d'alignement** : aucune décision

11. **Actions en justice ou de la défense de la commune** : aucune décision.

12. **Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€** : aucune décision

13. **Réalisation des lignes de trésorerie jusqu'à 500.000 €** : aucune décision

14. **Renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre** : aucune décision

Monsieur le Maire : Y a-t-il encore des questions ? Des remarques ?

Christelle PFLEGER : J'avais posé une question tout à l'heure concernant l'interdiction de circuler en forêt. Est-ce que l'arrêté est toujours d'actualité ?

Monsieur le Maire : Oui l'arrêté est toujours en vigueur.

Je vais laisser la parole à Madame SCHAFFHAUSER concernant la rémunération du Maire et des Adjointes dont nous devons faire part chaque année au conseil municipal.

Dominique SCHAFFHAUSER : J'apporte la précision concernant les indemnités des élus.

Pour Monsieur Serge NICOLE, Maire, Vice-Président de Colmar Agglomération et Vice-Président du Centre de Gestion, il y a une rémunération nette de 43 420.56 € annuelle.

Pour Madame Lucette SPINHIRNY, les indemnités perçues en tant qu'adjointe au Maire, de Conseillère Communautaire Déléguée et de Présidente du SIVOM représentent annuellement 20 499.60 €.

Les adjoints Daniel LEROY, Denis ARNDT, Geneviève SCHOFF, Patrice DUSSEL, Dominique HEROLD et moi-même percevons une indemnité annuelle de 9 796.08 €.

Les 2 conseillers délégués, Ludovic CAMPITELLI et Benoit FREYBURGER perçoivent une indemnité annuelle de 2 785.68 €.

Cet état sera retranscrit dans le procès-verbal du conseil municipal.

Monsieur le Maire : Merci. Une autre question du groupe « Wintzen'aime pour vous, avec vous » avait été posée concernant la vidéosurveillance. « Nous vous avons transmis des remarques concernant la vidéo-protection, pouvez-vous nous dire si vous en avez tenu compte pour la pose des caméras ? »

Si cette question concerne l'angle des caméras qui pourrait porter sur le domaine privé, il est évident que dans le projet de réalisation, toutes les caméras seront orientées exclusivement sur du domaine public. Les caméras ne sont pas là pour surveiller la vie privée des gens. Il s'agit surtout de limiter les incivilités. Je ne sais pas si vous avez l'article d'Horbourg-Wihr, ils ont quand même diminué pas mal les incivilités surtout concernant les dépôts sauvages à côté des conteneurs enterrés. A Wettolsheim, le Maire m'en a parlé il n'y a pas longtemps, il y a aussi eu une diminution. Donc j'espère que pour nous ce sera pareil.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas d'autres questions donc on va clore ce conseil municipal. Je voudrais encore une fois remercier l'ensemble des techniciens qui sont derrière et Madame Valérie FREUND notre journaliste qui est toujours fidèle au poste. Je voudrais remercier aussi les personnes qui nous regardent en espérant qu'elles aient trouvé satisfaction dans ce que qui a été dit. Je souhaite à tout le monde un très bon week-end et retrouvez-moi la semaine prochaine à 19h00 sur Facebook. Je ferais un ordre du jour qui sera diffusé et vous pourrez poser vos questions. Je serais heureux de vous retrouver les plus nombreux possibles pour échanger avec vous.